

RÉDACTION

38, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)
Téléphone 13.09 et 13.10

Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté
38, Avenue de Pérolles Fribourg

PRIX DES ABONNEMENTS :

1 mois 3 mois 6 mois 1 an
Suisse Franc. 2.50 6.— 9.— 18.—
Etranger Fr. suis. 4.50 10.— 19.— 38.—
Compte de chèques postaux 112 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas

Société Anonyme Suisse de Publicité
Rue de Romont, 2
FRIBOURG
Tél. 6.40 & 6.41

PRIX DES ANNONCES :

Canton de Fribourg	8 ct. 1/2	Le millimètre
Suisse	10 »	de hauteur
Etranger	12 »	sur une
« Réclame	25 »	colonne

Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie. Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.

Nouvelles du jour

La déclaration ministérielle française. Le plan français de désarmement. La tyrannie dictatoriale serbe. L'état de siège en Roumanie.

Le ministère Daladier s'est présenté hier, vendredi, devant le parlement français.

La déclaration ministérielle n'est pas longue. Elle s'est bornée à des généralités sur la crise politique et économique, sur ses effets et sur la nécessité d'un redressement courageux et rapide.

Pour cela, M. Daladier propose un programme minimum qui comprend un projet d'aménagement financier, le rétablissement du budget et un plan d'outillage national; c'est là, a-t-il dit, la préface nécessaire au rétablissement économique. Le gouvernement sera soucieux de justice fiscale; il tiendra compte de la capacité fiscale des contribuables. Surtout, il s'efforcera de réduire les dépenses.

M. Daladier s'est souvent envolé dans les espaces nuageux où règnent les lieux communs. Il a cependant parsemé son discours de déclarations assez nettes qui, tour à tour, ont été applaudies par les radicaux-socialistes (sécurité et désarmement), par l'extrême gauche (répression des fraudes fiscales), par le centre (justice fiscale).

M. Daladier a terminé son exposé comme suit :

Nous, messieurs, nous avons la fierté des institutions laïques et sociales de la république; nous mettons à leur service l'élan de convictions qui se sont façonnées au cours des luttes civiques; nous répudions les procédures d'illusions, de facilités et de faiblesses. Parce que nous sommes pleinement démocrates, nous voulons que la démocratie ait sa pleine force, qu'on ait un régime d'autorité réfléchi, mais d'autorité, où la loi soit toujours obéie; la rue, toujours libre. Si vous escomptez des complaisances, dites-le, mais à d'autres.

Le gouvernement qui se présente à vous préfère le désaveu sans phrases aux discussions sans résultat. Il a hâte d'être jugé sur ses actes au lieu d'être jugé sur ses préparatifs. Il vous propose d'agir. A vous, messieurs, de proclamer si nous sommes dignes d'assurer, en regard des circonstances exceptionnelles, les autres devoirs dont la république nous a confié l'honneur.

Le morceau, pris en bloc, a une certaine allure. Qu'on le détaille, on s'aperçoit que ce n'est qu'un assemblage de formules qui auraient leur sens dans la bouche d'un dictateur, mais qu'un petit politicien est impuissant à réaliser.

La lecture terminée, dans une atmosphère assez froide, ce fut la succession des interpellateurs. Puis, après que M. Daladier eut ajouté quelques explications à son programme et que M. Franklin-Bouillon eut fait appel à l'union nationale, la Chambre, par 370 voix contre 200, a voté l'ordre du jour de confiance présenté par M. Herriot.

Le gouvernement était hors de danger. Mais, hier, le danger était faible. Il sera beaucoup plus grand mardi, lorsque le gouvernement déposera ses projets financiers.

A Genève, la commission générale de la conférence pour la réduction et la limitation des armements a repris, comme on sait, ses travaux, jeudi, après midi.

La discussion s'est ouverte aussitôt sur le plan français d'organisation de la paix qui avait été déposé en novembre dernier par M. Paul-Boncour, au nom de M. Herriot.

Ce plan est dominé par la préoccupation du rapport qui doit exister entre la sécurité nationale des Etats et leur possibilité de désarmement. Il prévoit une organisation systématique de la sécurité, tout d'abord sur le plan mondial, puis sur celui de la Société des nations (avec la participation de l'Empire britannique), et, enfin, dans le cadre européen, au moyen d'accords régionaux. Il contre-balance, par des garanties de sécurité, chaque application de l'égalité de droits accordée à l'Allemagne. Il propose un contrôle efficace, strict et qui permette de s'assurer sur place de l'état des armements.

Ce contrôle, assure un commentaire officiel de la délégation française, « est surtout indispensable pour les nations qui seront liées au pacte continental, des réductions, des modifications et des réformes aussi importantes devenant d'autant plus aisées qu'on a la certitude de contrôler qu'elles sont appliquées simultanément par tous les Etats contractants ».

Dans sa dernière partie, le plan français se fonde sur l'arbitrage obligatoire et l'application de l'article 16 du pacte de la Société des nations (rupture des relations diplomatiques et blocus économique contre une nation qui n'a pas respecté le pacte).

La discussion a commencé jeudi par des interventions courtoises de M. Aloisi (Italie) et de M. Nadolny (Allemagne). Elle a continué hier, vendredi, M. Eden (Grande-Bretagne), parlant de la sécurité, a insisté sur les accords de Locarno, dont il a souligné l'importance et la portée.

Répondant à un passage du discours prononcé la veille par le représentant de l'Italie, M. Eden a marqué que le gouvernement britannique ne saurait aller plus loin que les engagements du pacte et ceux des accords de Locarno. Il a exprimé le vœu que la conférence arrivât rapidement à une réduction des armements.

M. Bénès (Tchéco-Slovaquie) et M. Bourquin (Belgique) ont déclaré que leurs gouvernements respectifs appuient le plan français.

Interrompue aujourd'hui, samedi, par une réunion du Conseil de la Société des nations, la discussion reprendra lundi, par une réponse de M. Paul-Boncour aux remarques et aux critiques suscitées par le plan en question.

Le gouvernement yougoslave, mécontent des dures vérités que lui font successivement entendre les chefs de tous les partis d'opposition, et pensant mettre fin par la force à l'agitation de plus en plus vive qui se manifeste partout contre la tyrannie dictatoriale, vient de se débarrasser temporairement de ses adversaires les plus actifs en les faisant jeter en prison ou en les envoyant en résidence forcée.

Le cabinet de Belgrade a ainsi arraché à son couvent de Marianum, à Lioubliana, et interné dans une petite station balnéaire Mgr Korochetz, ancien président du Conseil et chef du parti slovène. Le chef du parti croate, M. Matchek, s'est vu assigner comme résidence forcée une bourgade de Bosnie. Un autre chef du parti slovène, M. Kourlovetz, et le vice-président du parti croate ont également été frappés.

Enfin, le chef du parti musulman de Bosnie et deux autres membres du comité de ce parti ont été emprisonnés.

La Roumanie est en proie, depuis quelques semaines, à une agitation qui est allée grandissant.

L'arrestation du professeur de lycée Fortu, le mouvement antisémite et nationaliste universitaire, enfin les troubles ouvriers qui ont éclaté, ces jours derniers, dans certaines villes industrielles, et notamment dans le centre pétrolier de Ploesti, ont grandement inquiété le gouvernement de Bucarest.

Celui-ci s'est décidé, hier vendredi, à demander aux Chambres l'autorisation de décréter, à tout moment où il le jugerait nécessaire, l'état de siège dans tout ou partie du pays, pour une durée maximum de 6 mois.

Le projet de loi a été accepté par la Chambre, par 202 voix contre 43. Mais il avait subi une modification par l'adjonction d'une clause précisant que le conseil des ministres spécifiera les dispositions qui seront appliquées par les autorités militaires. En cas d'élections, la présente loi sera suspendue pendant la période électorale.

La machine et le travail de l'homme

La recherche de moyens propres à combattre le chômage croissant a naturellement fait songer au travail mécanique considérable qui s'accomplit tout en épargnant le travail de l'homme. Tant que l'ouvrier trouvait à s'occuper, on ne pensait pas à la concurrence que pourraient lui faire, un jour, les machines, toujours plus puissantes et plus perfectionnées, que les savants et les techniciens inventent avec un génie et une habileté qui ne se laissent jamais décourager.

De toutes les causes du chômage, il n'y en a pas de plus certaine et de plus persistante que celle des machines. On pourra l'atténuer; on ne la vaincra pas. Ceux qui voudraient supprimer les machines pour rétablir le gagne-pain des ouvriers sont des rêveurs ou des esprits simples à qui manque le sens des réalités. La machine est un progrès; c'est un témoin de civilisation; son développement a constamment amélioré le travail de l'homme. En soi, elle est un bien; c'est une conquête de l'intelligence sur la nature hostile.

On connaît la définition de Franklin : « L'homme est un animal qui sait se faire des outils. » De l'outil, instrument muet et appliqué par la main de l'homme, la gradation est continue, en passant par l'appareil ou assemblage d'instruments, jusqu'à la machine d'une mécanique compliquée qui capte les énergies naturelles, les transforme et les adapte aux besoins divers de la société humaine.

La civilisation nous a tellement gâtés en nous habituant à son bien-être que nous avons de la peine à nous représenter la misère où nous nous trouverions si nous perdions tout à coup les commodités de l'existence qui sont à notre portée. Il faut que nous soyons privés d'électricité pour que nous apercevions le désavantage d'être éclairés à l'insuffisante lumière des bougies; il faut que nous soyons atteints par la nuit en gravissant une montagne pour envisager l'inconvénient qu'il y a à oublier les allumettes sans lesquelles une lanterne n'est qu'un poids mort. Si saint François d'Assise avait connu toutes les aises qui sont aujourd'hui dans le plus modeste couvent de capucins, quel supplément il eût ajouté à son cantique du soleil!

Pauvre famille d'Adam, chassé du paradis terrestre, pauvres habitants des cavernes, humanité d'Orient ou humanité d'Occident, que de proies vous avez fournies aux lions ou aux ours, avant d'avoir su trouver des armes pour vous défendre et avant d'avoir su vous servir de l'animal en lui faisant porter ou traîner vos fardeaux et labourer la terre qui devait vous nourrir!

Faire travailler les bêtes de somme, fabriquer des armes pour la chasse et des filets pour la pêche, furent longtemps l'ambition économique de nos lointains ancêtres, jusqu'à la pratique généralisée de l'agriculture et l'habitude des industries domestiques, qui composèrent une existence douce, surnaturalisée par la foi et l'espérance chrétiennes; ce fut l'époque tranquille du moyen âge, troublée de temps à autre par les guerres, les famines et les épidémies.

Puis vinrent les temps modernes, avec leurs découvertes successives : l'imprimerie qui favorisa la diffusion d'idées nouvelles qui agitaient les esprits et inquiétaient les consciences; la rencontre des grandes Indes par les explorateurs et les conquérants, qui placèrent l'or au pinnacle des convoitises; la force d'expansion de la vapeur, qui, mise sous pression, modifia l'ordre économique en lançant les bateaux rapides et les chemins de fer; ensuite, au siècle dernier, l'électricité, lumière et force, qui, en nos jours, développe ses applications, en même temps que la vitesse, s'accéléra par des moteurs toujours plus perfectionnés et que les énergies chimiques se combinent en des effets toujours plus puissants. Qu'êtes-vous, bras de l'homme, en comparaison de ces facteurs matériels conçus, organisés, disciplinés et adaptés par son cerveau?

Plus l'homme fait reposer ses membres pour laisser agir la machine, plus la somme de travail est grande. La force fournie par la vapeur, les huiles minérales, la houille,

l'électricité, tient du prodige. La première supériorité, la plus apparente, de la machine sur l'homme ou l'animal est la puissance. Elle éclate dans toutes les industries. Vapeur sous pression, gaz ou courant électrique, par un bouton qu'on tourne ou une légère action qui s'exerce sur une touche, produisent des effets dont on s'émerveille à bon droit et qui font prendre en pitié les efforts épuisants auxquels il fallait se livrer pour un millième de chacun de ces résultats dus à la mécanique.

A la puissance des machines s'ajoute leur rapidité. On cite des presses rotatives qui, en une heure, tirent quatre millions de pages de journal. Dans les usines Ford, la fabrication complète d'une automobile ne demande que quatre-vingt-une heures, et, avant la crise, il s'y fabriquait trois mille voitures par jour. Aux Etats-Unis, on a coupé un arbre, on l'a réduit en papier, on a mis le papier sous presse et on a vendu le journal sur la rue; cette transformation du végétal en feuille publique a duré juste trois heures. Ce sont là des exploits, mais leur possibilité montre ce qu'on peut attendre en moyenne des machines de toute catégorie. Leur potentiel de rendement en a établi l'usage universel dans les diverses professions, à l'exception des travaux d'arts, où la main doit obéir, seconde par seconde, à la pensée mobile de l'artiste.

Ce rendement inouï a eu pour effet, grâce au jeu de la concurrence, de faire baisser le coût de la production. Les fabriques se sont ingénies à vendre leurs produits à des prix de plus en plus réduits, faisant un petit bénéfice sur chaque objet et un grand bénéfice sur l'ensemble.

Le bon marché a été déterminant pour engager le public à acheter les objets fabriqués en série et à ne pas prendre en considération les plaintes des ouvriers que la machine éliminait du champ de production. Il y a eu des émeutes en Angleterre lorsque les tissages à la main furent remplacés par les tissages mécaniques; le premier bateau à vapeur fut mis en pièces par une confrérie de rameurs. Au bout de quelque temps, la sympathie du public pour les protestataires tomba quand il vit les avantages des procédés nouveaux.

Pendant longtemps, l'école économique libérale a professé qu'il n'y avait pas lieu de s'apitoyer sur le sort des ouvriers congédiés de leurs occupations habituelles, parce que, dans leur propre industrie, l'introduction du travail mécanique étendait tellement la production et rendait les affaires si florissantes qu'ils pouvaient tous être employés dans l'usine nouvelle agrandie, où désormais ils serviraient les machines. Cela se vérifia dans beaucoup d'industries, mais pas dans toutes. La fabrication des tonneaux et des bouteilles, par exemple, peut être l'objet d'une concentration qui diminue les frais généraux; mais le nombre des pièces fabriquées doit correspondre à la demande, laquelle n'augmente guère, car la consommation des boissons est plutôt stationnaire. Les fabriques de souliers, ces années dernières, en avaient produit en considérable excès puisque, après avoir chaussé tous les blancs, elles auraient encore chaussé tous les nègres du continent africain s'ils avaient aspiré au luxe vestimentaire. La fabrication des cercueils en séries n'a pas grossi la commande, puisqu'il suffit bien de prévoir un cercueil par homme et que ce n'est pas là un meuble à tenter des collectionneurs.

La théorie de l'économie libérale, qui voyait dans une affectation des ouvriers professionnels à de nouveaux travaux dans leur branche même, pouvait être soutenue durant la longue période d'une expansion industrielle dont on ne présumait pas la fin. Avec la crise actuelle, cette théorie est ruinée, et la vérité brutale c'est que, si beaucoup de machines ont dû s'arrêter, celles qui tournent encore privent des millions d'ouvriers d'un travail qui serait leur gagne-pain. La conclusion est-elle qu'il faut détruire les machines? Ce serait une injustice et une sauvagerie.

Ces machines ont des propriétaires, qui les ont payées, et elles font partie de leur avoir individuel ou collectif. Ils usent de

leur liberté en prétendant les garder. Les consommateurs des produits mécaniques, à leur tour, sont trop heureux de profiter de leur bon marché, et ainsi fournisseurs et clients sont conjurés pour continuer le régime du machinisme. Ils ont en leur faveur cet argument naturel que les arts techniques, les machines sont un puissant adjuvant destiné à faciliter le travail de l'homme. On ne lutte pas contre ce qui est vraiment un progrès. Une régression serait inhumaine. Mais, puisque le progrès en ce point a dépassé son but en nuisant à ceux qu'il voulait servir, il faut régler l'usage de la machine. Que les inventeurs maintiennent se reposent. Qu'ils attendent que les hommes, ayant pu reprendre leur travail, ne redoutent plus la concurrence des machines et les appellent même comme auxiliaires. Que les entrepreneurs n'usent pas de tant d'appareils à défoncer. Le programme des rapides achèvements n'est pas impératif. S'il y a un intérêt professionnel à s'y conformer, il y a un intérêt général et social à employer, autant que faire se peut, la main-d'œuvre immobilisée par le chômage. Gagner davantage en utilisant toutes les ressources de l'industrie n'est d'aucune obligation; mais donner à manger à ceux qui ont faim en leur fournissant du travail est une œuvre de miséricorde.

La Suisse et la Société des nations

Dans son rapport à l'Assemblée fédérale sur la XIII^{me} assemblée de la Société des nations, le Conseil fédéral dit notamment : « On voit malheureusement, à trop de signes et de symptômes, que les pays n'ont pas encore mis toute leur confiance dans les méthodes de la Société des nations. La paix reste boiteuse et l'on s'en aperçoit aux difficultés auxquelles viennent généralement se heurter toutes les initiatives en vue de l'affermissement de la paix. »

Il suffit de songer au problème du désarmement. Il n'est, certes, pas insoluble. Les travaux de la conférence qui s'est ouverte à Genève en février ont montré qu'une première solution serait facilement concevable. Mais cette solution, qui constituerait l'étape initiale de la réduction des armements, se fait attendre et, contrairement à ce qu'on pouvait légitimement espérer, les obstacles se sont multipliés à mesure qu'on s'approchait du but. Au moment où s'ouvrait la session de l'assemblée, une grande puissance avait, comme on sait, retiré sa délégation de la conférence. Après des mois d'efforts et de travail, la question du désarmement restait en suspens.

Le problème de la paix se compliquait d'ailleurs d'une troublante inconnue. Quel serait le développement du conflit sino-japonais? Des principes du pacte n'avaient pas été observés, comme l'avait établi une assemblée extraordinaire unanime. Comment en assurerait-on le respect? Si l'on échouait dans cette tâche, ne courrait-on pas le danger de voir s'écrouler le seul édifice de paix que le monde ait jamais construit?

La question était grave et, comme celle du désarmement, elle a pesé, peut-on dire, sur les travaux de cette treizième assemblée. Un sentiment voisin du découragement ou de la lassitude avait gagné bien des esprits, qui se trouvaient, et on le comprend, un peu désemparés en présence des événements. L'assemblée devait s'efforcer de remonter le courant. En reprenant, malgré toutes les déceptions et les traverses, sa tâche constitutionnelle, elle témoignait à nouveau de l'utilité d'une institution comme celle de la Société des nations. Le seul fait qu'elle se réunissait, et qu'elle se réunissait en pleine crise, donnait déjà par avance un démenti à ceux qui auraient été tentés de proclamer trop vite « la faillite des nouvelles méthodes de collaboration internationale. »

Pacciardi

Le Conseil fédéral a décidé de rejeter le recours de l'avocat Pacciardi, de Lugano, contre la non prolongation de son permis de séjour.

La décision du Conseil fédéral a été prise à l'unanimité. Le Département fédéral de justice et police, qui est compétent en matière de recours semblables, a renoncé à faire usage de son droit et s'en est remis à la décision de l'ensemble du Conseil fédéral. Le Département fédéral de justice et police a été chargé de l'exécution de la décision du Conseil fédéral.

Un délai sera donné à M. Pacciardi pour quitter le territoire de la Confédération. Ce délai ne dépassera pas la première quinzaine de février.

Le régime Hitler-von Papen

Berlin, 3 février.

La police a opéré une perquisition à la maison des syndicats révolutionnaires.

Berlin, 3 février.

Des perquisitions ont été opérées à Brunswick, à Francfort-sur-le-Mein et à Kiel, aux sièges des organisations communistes. Ces opérations ont été exécutées par de nombreuses forces de police.

Berlin, 3 février.

Des manifestations communistes auxquelles ont participé environ 2000 personnes se sont produites dans les locaux de l'Office de bienfaisance du nord de la ville et dans la rue. Les communistes ont incité la foule à la grève générale. La police a dispersé les manifestants et a procédé à des arrestations.

Erfurt, 3 février.

Au cours de perquisitions, la police a mis la main sur un dépôt de livres communistes et a saisi 40.000 volumes.

Berlin, 4 février.

Le préfet de police de Berlin, en vertu du paragraphe 6 de l'ordonnance présidentielle relative au maintien de la paix intérieure, a interdit jusqu'au 6 février le journal socialiste : *Der Vorwärts*.

Berlin, 3 février.

Les représentants du parti populaire et du service chrétien-social ont décidé d'appareiller leurs listes pour les prochaines élections au Reichstag.

Berlin, 3 février.

En Thuringe, il est interdit d'arborer le drapeau rouge. Dans le district de Carlsruhe les manifestations communistes sont interdites jusqu'au 5 février.

La grève décrétee à Lubeck par le parti socialiste et les syndicats socialistes de cette ville à la suite de l'arrestation de M. Leber, député au Reichstag, qui a participé aux collisions avec les hitlériens, n'a pas été suivie partout, mais elle n'a cependant pas été sans effets.

Saisie d'armes à Vienne

Vienne, 4 février.

Le secrétaire d'Etat pour la sécurité nationale, M. Fey, a ordonné des perquisitions à Wiener-Neustadt. Des armes et environ 30.000 cartouches ont été confisquées à l'imprimerie socialiste Gutenberg.

A la séance de la commission des finances du Conseil national les socialistes ont protesté contre ces perquisitions.

M. Dollfus, chancelier, a dit que les autorités ont confisqué 8 mitrailleuses lourdes avec équipement complet, 4 trépiéds de mitrailleuses, 31 carabines, 31.000 cartouches pour fusil, 26 caissons renfermant des bandes de cartouches pour mitrailleuses et diverses parties d'armements, le tout en parfait état.

Le député socialiste Deutsch, prenant la parole après le chancelier, fit alors la déclaration suivante : « Je ne me laisserai plus empêcher de dire la vérité sur l'affaire de Hirtenberg. Les renseignements fournis par le chancelier aux représentants des puissances étrangères étaient faux. Il y a encore des dizaines de milliers de fusils à Hirtenberg. Ces armes sont évidemment destinées à la Hongrie et des quantités considérables d'armes sont transportées par avion et franchissent ainsi la frontière. »

M. Bauer, chef socialiste, a déclaré que les monarchistes yougoslaves reçoivent des armes de la Heimwehr autrichienne.

Dans le Nedjed

Jérusalem, 3 février.

Selon les informations parvenues à Jérusalem, un violent engagement a eu lieu entre les troupes du roi des Wahabites Ibn Séoud et les rebelles de la province d'Asir. Des pertes sérieuses ont été éprouvées de part et d'autre. La situation s'est aggravée du fait que plusieurs autres tribus ont pris parti pour les rebelles.

La grève des cheminots irlandais

Londres, 3 février.

A la suite de la grève des cheminots irlandais, le gouvernement de l'Etat libre a dû envoyer des troupes près de Dundalk où un express a déraillé mercredi, par suite de l'enlèvement d'un rail.

Une bande armée a arrêté un autobus allant

de Dublin à Belfast, emmené le conducteur et le receveur et laissé les voyageurs sur la route.

Des mitrailleuses et des camions surveillent les routes autour de Dundalk. Des gardes escortent tous les autobus sortis des garages.

Belfast, 4 février.

Le chef du syndicat des cheminots a déclaré que ceux-ci étaient prêts à continuer la lutte et que l'initiative d'une conciliation devait provenir des compagnies.

Les difficultés de la République espagnole

La République espagnole traverse une fois de plus des moments très difficiles. La persistance des troubles révolutionnaires, l'agitation des paysans dans les provinces du sud, le manque de stabilité politique ont créé dès le début un malaise général dans le pays.

Ce malaise s'est fortement accru à la suite des troubles révolutionnaires récents.

Le fait que les révolutionnaires ont eu en leur possession, suivant les calculs de la police, 10.000 bombes, 2000 kilos de dynamite, 8000 revolvers, 300 fusils et de nombreuses munitions a profondément alarmé l'opinion, unanime à penser que mieux vaut prévenir que réprimer.

Le gouvernement de Madrid a certes réprimé le mouvement. Mais il est sous le joug, lui aussi, des « immortels principes » de la Révolution française et, tout comme le Bloc français, il n'a pas d'ennemis à gauche. L'insurrection a été arrêtée, mais le péril subsiste. Il subsistera tant qu'existera la Confédération nationale du travail (C. N. T.), menée par les anarchistes qui sont eux-mêmes sous la coupe des émissaires de Moscou.

Du même coup, l'Union générale des travailleurs socialistes, ennemie acharnée de la C. N. T., doit, pour tenir ses troupes, attirées vers l'extrême gauche, rivaliser de zèle révolutionnaire avec sa rivale. Le fait se note surtout en Andalousie et dans l'Estramadure, un fief socialiste.

C'est ainsi que, dans la province de Cacérés, où la plus grande partie des propriétés ont été envahies ces temps derniers par les paysans, les maires socialistes ont été souvent les instigateurs de cette rapide « mise en application » de la réforme agraire.

Par villages entiers, les ouvriers des champs suivis de leurs femmes et de leurs enfants et conduisant leur bêtes de labour se sont répartis les terres environnantes sous l'œil inquiet de la garde civile et avec la complaisance des autorités municipales.

L'attitude adoptée par le gouvernement, privant des bénéficiaires de la répartition, suivant la réforme agraire, les envahisseurs, et la décision des propriétaires de céder leurs biens en fermage aux paysans tout en prenant à leur charge les frais d'exploitation pourraient cependant hâter la solution du problème de l'agitation révolutionnaire qui, jusqu'ici, a eu comme résultat l'aggravation du chômage et de la misère.

En ce qui concerne l'industrie, d'après les rapports soumis par les patrons au gouvernement, les causes essentielles de la crise inquiétante dont elle est frappée sont les suivantes :

1° La rapidité téméraire dans l'application d'une législation sociale des plus avancées, établie sans avoir tenu aucun compte du développement et de la situation des diverses industries ;

2° L'action directe utilisée par les syndicalistes, se traduisant par des grèves continuelles et par toute sorte d'actes de terreur, procédés qui menacent la production espagnole d'une destruction totale.

Ce sont les socialistes qui sont, pour une bonne part, la cause de l'antagonisme qui a éclaté entre le parti radical (M. Lerroux) et la gauche républicaine, qui compte parmi ses membres le chef du gouvernement, M. Azana.

Les socialistes sont le plus ferme soutien de la République. Un ancien ministre radical, M. Barrios, a dit appréhender la guerre civile, dans le cas où le gouvernement actuel ferait les élections d'avril prochain pour le renouvellement par moitié des conseillers municipaux. On attache, en effet, en Espagne, une grande importance politique à ces élections où, pour la première fois, les femmes exerceraient leur droit de suffrage.

Madrid, 4 février.

La séance de la Chambre d'hier vendredi a été marquée par une joute oratoire entre M. Lerroux, chef du parti radical, et M. Azana, premier-ministre. M. Lerroux a affirmé que le gouvernement n'a pas consolidé le régime.

Il n'a pas su réprimer les menées anarchistes et il a échoué dans les domaines économique et social. En terminant, l'ancien ministre des affaires étrangères a prédit la chute imminente du gouvernement.

Dans sa réponse, M. Azana a montré les difficultés de sa tâche. M. Azana a dit qu'aucun désaccord n'a jamais existé entre le gouvernement et le président de la république, M. Alcalá Zamora.

M. Prieto, socialiste, ministre des travaux publics, a affirmé que les socialistes se retireraient immédiatement du pouvoir, si l'on parvenait à constituer une coalition républicaine.

NOUVELLES DIVERSES

La conférence dite des « crédits gelés » s'est ouverte, hier vendredi, à la Reichsbank, à Berlin.

— On mande de Riga que le gouvernement letton a démissionné, le parlement ayant refusé le projet de suppression des écoles supérieures.

— Les étudiants de l'université d'Athènes ont déclaré la grève pour obtenir la modification du règlement de l'université.

— On annonce que le général Sandino, chef des insurgés du Nicaragua, a déclaré que les négociations qu'il menait avec le président Sacasa avaient abouti à un accord.

FAITS DIVERS

ETRANGER

Effondrement d'un canal

Dans la nuit de jeudi à hier vendredi, entre Artaix et Chambilly, sur le canal de Roanne (Loire), l'aqueduc du canal s'est effondré sur 30 mètres de longueur. Le canal s'est vidé en 20 minutes sur une longueur de 18 km. Un marinier a été emporté par les eaux. Un chemin de halage est détruit.

Un autocar renversé

En Ecosse, hier vendredi, un autobus s'est renversé sur la route de Renton à Dalrooch, après être entré en collision avec une voiture. Il y a 30 blessés, dont 9 grièvement.

Les marins révoltés

Une nouvelle mutinerie, plus grave que celle de lundi dernier, s'est produite jeudi à la base navale de Sourabaya (Indes néerlandaises). Elle a également pour cause le mécontentement produit par la réduction récente des soldes. Les marins indigènes ont, comme les marins hollandais lundi dernier, refusé de se présenter à la revue ; 425 d'entre eux ont été arrêtés.

SUISSE

Les bijoux du Hauenstein

Le bijoutier genevois que le juge d'instruction d'Ollon accuse d'avoir simulé un vol de bijoux, au Hauenstein, pour toucher une prime d'assurance est M. Raoul Petite, propriétaire de la fabrique de bijoux Louis Petite et fils.

M. Petite proteste contre cette accusation et fait état d'une expertise selon laquelle sa situation financière était tout à fait normale.

La Compagnie d'assurance intéressée n'a pas porté plainte jusqu'ici.

Pilleurs de vitrine

A Genève, dans la nuit de jeudi à hier vendredi, deux individus ont brisé à coups de pierres la vitrine d'une agence de voyages et se sont approprié les billets de banque qui y étaient exposés. Lorsque, le lendemain matin, le directeur s'aperçut du vol commis, il avisa immédiatement toutes les banques de la place. C'est ainsi que l'une d'elles réussit à découvrir le voleur qui venait précédemment échanger un des billets passablement jauni pour avoir été en devanure et gardant encore de la colle aux quatre coins.

Le malandrin est un nommé Salvador Soto, âgé de vingt-deux ans, habitant Annemasse, expulsé de Suisse. Son complice est activement recherché.

Avalanche meurtrière

On nous écrit de Sion : Deux ouvriers de l'entreprise de la Dixence, occupés à un concasseur, en amont de l'alpe de Thyon, ont été emportés par une avalanche, hier vendredi, au commencement de l'après-midi. Il s'agit d'un Italien, F. M., et d'un ressortissant de Boverrier, dans le district de Martigny, M. Philippe Weissbrot. Tandis qu'on parvenait à ranimer le premier au moyen de la respiration artificielle, tous les efforts tentés en faveur du second restèrent vains : il avait succombé à l'asphyxie, parce qu'il n'avait pas pu être dégagé aussitôt que son compagnon, moins profondément enfoui dans la masse neigeuse.

L'infortuné Weissbrot, qui était âgé de vingt-deux ans, laisse une jeune veuve et un petit enfant.

En ce moment, malgré l'inclémence du temps, plusieurs centaines d'ouvriers sont occupés sur les chantiers de la Dixence, au Val des Dix et d'Hérens ; la plupart sont aux galeries ou aux « fenêtres » du long tunnel d'aménage qui a plus de onze kilomètres. Le temps très doux et la pluie de ces jours ont fait détacher prématurément les masses neigeuses assez épaisses à cette altitude.

Emolument ou impôt ?

De notre correspondant auprès du Tribunal fédéral :

Un Neuchâtelois, décédé en 1931, avait laissé des biens dont une partie se trouvaient sur territoire neuchâtelois, où il était domicilié, et l'autre dans le canton de Berne.

Ce dernier réclama pour les biens sis sur son territoire l'impôt successoral afférent à ceux-ci. Les héritiers s'exécutèrent sans discussion.

Le canton de Neuchâtel, s'est toujours défendu d'avoir un impôt successoral. Mais une loi du 10 novembre 1920 concernant l'application de l'article 551 du code civil suisse a introduit un emolument en cas de dévolution d'hérédité. Cet emolument est perçu indépendamment des droits de mutation réclamés à teneur de la loi du 21 mai 1912 et des droits spéciaux fixés par la loi du 24 juillet 1911 sur le tarif des frais de justice ; il est dû à l'Etat, lors de l'ouverture de la succession, pour la publication et les démarches imposées à l'autorité en vue d'assurer la dévolution des hérités, et se calcule sur l'actif net de la succession : il va du 1/2 % si l'actif ne dépasse pas 10.000 fr. au 2 % si l'actif est supérieur à 500.000 francs.

L'actif total dépassant 600.000 fr., le fisc neuchâtelois réclama l'emolument sur la totalité de la fortune, sans admettre la déduction de la somme de 215.000 fr. représentant la valeur des biens pour lesquels l'impôt avait dû être payé à Berne.

Les héritiers contestèrent le droit du fisc de réclamer l'emolument sur ces derniers biens, tout en admettant que le taux du 2 % était applicable, quant aux biens sis dans le canton d'ouverture de la succession.

Le fisc n'ayant pas voulu se rendre à leurs arguments, les héritiers s'adressèrent au Tribunal fédéral, en invoquant l'article 46 de la constitution, qui interdit la double imposition intercantonale.

Le recours en question vient d'être admis par la section de droit public, dont nous résumons brièvement les considérations.

Les cantons sont libres de dénommer comme ils l'entendent les droits qu'ils réclament de leurs contribuables ; ils peuvent donc les baptiser emoluments, droits, impôts, etc. ; cela n'a pas grande importance.

En revanche, dès que la question se pose sur le terrain intercantonal, sur lequel la double imposition est interdite, il faut rechercher non pas les termes dont la législation ou l'administration se sert, mais la nature intrinsèque du droit dont il s'agit.

Or, on doit admettre que, envisagé à ce point de vue, le droit en cause a tous les caractères d'un impôt. Il s'agit, en effet, d'un droit qui frappe tous les contribuables, dans la mesure de leurs droits successoraux, comme tout autre impôt sur la fortune, et dont le montant, sauf en ce qui concerne les toutes petites successions, dépasse de beaucoup ce que l'on pourrait envisager comme la rétribution raisonnable de l'activité déployée par les organes de l'Etat ou comme le « corréctif » d'une responsabilité encourue.

L'emolument introduit par la loi de 1920, s'il reste emolument au point de vue neuchâtelois, doit donc être considéré comme un impôt, au point de vue intercantonal et fédéral.

Comme quoi, suivant l'angle sous lequel on l'envisage, une chose peut changer de nom ou de couleur. Dans le cas particulier, c'est tant mieux pour les recourants, qui ne payeront donc l'emolument que sur les biens de la succession se trouvant dans le canton de Neuchâtel. L'affaire sera en effet renvoyée au fisc pour nouvelle taxation. —ld

Ce qu'on ose dans une école zuricoise

Un instituteur zuricois s'est permis, il y a quelque temps, de faire déshabiller des fillettes dans un exercice de gymnastique et de leur faire accomplir divers tours en état de nudité complète.

Cité devant la justice sur une plainte des parents, il a été acquitté. On l'a excusé en le considérant comme un maniaque de l'esthétique !

Au Grand Conseil, un député a interpellé le gouvernement et a demandé s'il ne congédierait pas ce maître impudent.

Le directeur de l'Instruction publique, M. Wettstein, a de nouveau excusé le coupable et a annoncé qu'il n'avait pas jugé devoir aller au delà d'un simple blâme.

Les jurés indésirables

Le Conseil d'Etat du canton de Genève propose au Grand Conseil d'adopter au code d'instruction pénale un article relatif aux jurés

indésirables. Aux termes de cet article, ne pourraient exercer les fonctions de juré les citoyens ayant subi en Suisse ou à l'étranger une peine privative de liberté pour une infraction volontaire de droit commun.

L'aide aux agriculteurs obérés

Hier vendredi, le Conseil fédéral a pris une décision concernant la prolongation des emprunts et du délai de remboursement des prêts sans intérêt faits aux paysans dans la détresse. La décision prévoit que le délai pour le remboursement des prêts que les cantons ont accordé sans intérêt aux paysans dans la détresse et dépassant leur part des crédits de 8 millions, sera prolongé de trois ans, au plus tard jusqu'en 1936. Jusqu'à leur remboursement, les cantons payeront à la Confédération pour ces prêts, à partir du 1er janvier, 2 % provenant des moyens financiers du canton, conformément à l'article 3 de l'arrêté fédéral du 28 septembre 1928, 1 1/2 % sur la part des cantons.

Après épuisement de ces parts, les cantons ont le choix entre le versement de 1 1/2 % également par leurs propres moyens ou de porter ce montant en compte de leur part aux crédits conformément à l'article 3 de l'arrêté fédéral du 30 avril 1932 concernant les crédits provisoires aux paysans dans la détresse.

NÉCROLOGIE

Un policier célèbre

L'ancien chef de la Sûreté parisienne, M. Goron, vient de mourir, à Paris. A la préfecture de police, il avait instruit des affaires retentissantes, telles que les affaires Gouffé, Anastay, Ravachol, Prado, l'affaire du Panama.

La duchesse d'Uzès

La duchesse d'Uzès, née de Rochechouart-Mortemart, statuaire et femme de lettres, est morte hier, vendredi, à Dompierre (Allier).

La duchesse d'Uzès était née en 1847. Mariée à Paris en 1867 à Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, et devenue veuve en 1878, elle joua un rôle considérable dans le mouvement du général Boulanger, sacrifiant une partie de sa fortune à cette cause.

La duchesse d'Uzès a fait, sous le pseudonyme de « Manuela », œuvre de sculpteur et d'écrivain. Elle était très charitable.

AGRICULTURE

La gale de la pomme de terre

Dans sa séance d'hier vendredi, le Conseil fédéral s'est occupé de la lutte contre la gale verruqueuse de la pomme de terre. Il a autorisé le Département fédéral de l'économie publique à accorder aux cantons, pendant les années 1933 et 1934, un subside, pris sur le fonds pour la lutte contre la gale verruqueuse des pommes de terre et s'élevant à 20 % des frais d'acquisition des plants non contaminés destinés aux communes ou aux entreprises contaminées.

Pendant l'année 1932, 76 foyers de gale verruqueuse ont été constatés en Suisse. La superficie atteinte s'élevait à 644 ares dont 46 foyers avec 321 ares seulement dans le canton de Fribourg.

Le prix du lait

A Flawil (Saint-Gall), hier vendredi, 80 paysans organisés ont empêché un laitier non syndiqué de vendre au détail son lait à un prix de un ou deux centimes inférieur au prix pratiqué ordinairement.

En raison de l'attitude menaçante des paysans, la police locale dut être renforcée de 6 agents venus de Saint-Gall. On parvint finalement à apaiser les paysans et à obtenir du laitier qu'il cessât provisoirement à débiter son lait.

Le Conseil d'Etat s'efforce d'arriver à un accord entre les deux parties. On signale que, à Uzwil, une centaine de paysans étaient prêts à venir au secours de leurs camarades de Flawil.

Santé publique

La grippe à Zurich

Par suite de l'extension de la grippe dans les écoles de la ville de Zurich, 31 classes de 15 écoles de la ville ont été fermées jusqu'à aujourd'hui samedi.

AU PAYS DU SOLEIL — SIERRE

Hôtel-Château Bellevue

Pension-régime à partir de Fr. 9.50 par jour. Prosp. et renseign. par E. Haldi, directeur.

LES ACCIDENTS D'AVIATION



L'avion de l'Anglais Rodd fracassé sur la glace à Saint-Moritz.

En cas de

Rhumatisme

névrologies, goutte, sclérotique, maux de tête et refroidissements les comprimés Tegal sont d'un effet sûr et rapide. Le Tegal excrète l'acide urique et tue massivement les microbes. Sans effets nuisibles ! Plus de 6000 attestations de médecins ! Un essai convaincra !

Tegal
Dans toutes les pharmacies
Frs. 1.50



L'équipe suisse de hockey sur glace, qui a battu la France par 1 à 0.

La révocation de l'édit de Nantes

S. Exc. Mgr Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, avait publié, en 1921, une étude sur la Révocation de l'édit de Nantes, dans laquelle il montrait que cet acte de Louis XIV, dont les adversaires de l'Eglise ont fait état contre elle, comme si elle en avait été l'inspiratrice, avait été en réalité une mesure essentiellement politique, due à l'initiative royale, sur l'opportunité de laquelle l'épiscopat de France n'avait point émis d'avis unanime et que le Pape Innocent XI avait envisagée sans faveur, au point que Louis XIV, à plusieurs reprises, se plaignit de la froideur du Souverain Pontife dans cette affaire.

Mgr Besson avait très nettement exprimé son sentiment désapprouvateur sur l'acte historique de 1685. Aussi n'a-t-il pas éprouvé une médiocre surprise de constater qu'un professeur protestant, M. Lasserre, dans un commentaire aussi déloyal que tardif de l'étude de 1921, venait de travestir les intentions de Mgr Besson et de le représenter comme un apologiste de l'acte de Louis XIV.

S. Exc. Mgr Besson s'est décidé alors à publier une nouvelle édition de son étude de 1921, en la complétant par d'abondantes notes. On aura grand profit à lire cet opuscule, qui rétablit une fois de plus la vérité sur un événement dont on a abusivement fait endosser la responsabilité à l'Eglise.

Mgr Besson, *La révocation de l'édit de Nantes*. Genève, Librairie Jacquemoud, Corrairie, 20. Prix : 1 fr. 75.

FRIBOURG

Réduction de certains droits d'enregistrement

Le Conseil d'Etat adresse au Grand Conseil un projet de décret abaissant certains droits d'enregistrement.

Cette mesure s'ajoutera à l'action de secours décidée en novembre dernier en faveur des agriculteurs obérés.

Le projet prévoit, quant aux obligations affectant des propriétés de caractère rural, que le droit sera ramené au taux de la loi de 1882, en faisant abstraction de la majoration de 50 % prévue dans la loi du 19 novembre 1919. Le taux actuel de 0,75 % sera donc abaissé à 0,50 %, ce qui constitue un allègement d'un tiers pour les débiteurs.

Le droit à payer pour les cessions d'actes de la même nature est réduit des deux tiers, soit au taux de 0,25 %.

L'effet de ces mesures est limité aux exercices budgétaires 1933 et 1934.

Enfin, pour tenir compte des exigences de l'équité, le droit relatif aux adjudications prononcées en faveur de créanciers hypothécaires ou de cautions obligées d'acheter pour se couvrir, est réduit de 2,25 % à 1 %, sans que les communes puissent percevoir dans ce cas des centimes additionnels supérieurs à 50 % des droits de l'Etat. Les circonstances spéciales dans lesquelles s'opèrent ces acquisitions plus ou moins forcées justifient d'elles-mêmes une telle réduction, dans un moment où l'acquéreur éprouve déjà une perte.

Cette mesure n'est pas limitée quant au temps et produira ses effets jusqu'au moment où l'on pourra aborder la révision totale de la loi et du tarif de 1882.

Le déchet qu'amèneront, dans les recettes budgétaires, les réductions ci-dessus, ne sera pas supérieur à une vingtaine de mille francs par année.

Office du travail

Dans le courant du mois de janvier, 1120 ordres sont parvenus à l'Office du travail pour hommes.

Demandes de travail inscrites : 946, dont 352 de célibataires et 594 de mariés ; 927 de Suisses et 19 d'étrangers. Il y a lieu d'ajouter à ce chiffre les demandes de 49 ouvriers en passage qui ne purent être inscrits, faute d'occasions de travail immédiates.

Offres d'emplois : 174, se répartissant entre 102 patrons, desquels 80 habitent le canton.

Placements effectués : 135, dont 44 dans l'agriculture.

Comparativement au mois de décembre, la situation du travail s'est encore aggravée dans le courant de ce mois. La raison est due au froid rigoureux de la seconde quinzaine de janvier, qui provoqua l'arrêt brusque des travaux sur tous les chantiers. D'autre part, dans l'agriculture, après de nombreux placements effectués pour Noël, l'activité a été réduite et les places vacantes particulièrement rares. Il faut aussi ajouter que la crise actuelle oblige l'agriculteur à faire son possible pour n'engager que le personnel strictement nécessaire.

La mauvaise marche des affaires s'est fait sentir dans toutes les professions de l'industrie jusque chez les plus petits artisans ; partout les possibilités de travail diminuent et le nombre des ouvriers en quête d'un emploi augmente. En moyenne, il faut compter que six candidats se présentent pour une place. Il faut toutefois espérer qu'une amélioration prochaine des conditions atmosphériques permettra une reprise d'activité sur les chantiers de construction et, de là, un revirement sérieux de la mauvaise situation.

391 ordres sont parvenus au bureau de placement pour femmes.

Demandes de places : 232, dont 226 Suisses et 6 étrangers.

Offres de places : 159, dont 142 du canton. Placements : stables, 90 et 21 de personnes travaillant à l'heure ou à la journée ; total des placements : 111.

LA RETRAITE DE M. GODEL chancelier d'Etat

Le chancelier de l'Etat de Fribourg, M. Charles Godel, vient de remettre sa démission au président du Grand Conseil.

Il y a trente ans que M. Godel occupait ces fonctions. Il s'y montra pleinement à la hauteur d'un rôle qui exige une science administrative consommée, de la discrétion et du tact.

M. Godel était, à la Chancellerie d'Etat, le gardien de la tradition ; il fut un chef du protocole irréprochable ; il veillait aussi jalousement à la pureté de la langue française dans les actes officiels.

M. Charles Godel a servi le gouvernement de Fribourg avec une fidélité exemplaire pendant de longues années. Profondément imprégné de la tradition politique du régime, il n'en dévia jamais et montra en toutes circonstances une fermeté de caractère qui lui fit grand honneur. Il était entièrement dévoué à l'Etat et à l'autorité et avait sur les choses d'intérêt public un jugement éclairé et ferme.

En vertu de sa charge, M. Godel était premier secrétaire du Grand Conseil. Il a donné également à la Haute-Assemblée le meilleur de lui-même et les députés qui, depuis trente ans, se sont succédés dans l'enceinte législative, se sont toujours loués de l'obligeance inépuisable avec laquelle il mettait à leur service sa vieille expérience.

Conseil d'Etat (Séance du 3 février)

Sont appelés à faire partie du comité de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés de l'Etat, en qualité de membres : MM. Emile Muller, chef du service cantonal des contributions, et Louis Gauthier, chef du service de police ; en qualité de membre suppléant : M. Jean Oberlin, receveur général.

Le Conseil décide la séparation du cercle d'assurance obligatoire du bétail de Saint-Aubin en deux cercles, l'un, comprenant le territoire de la commune de Saint-Aubin, l'autre celui de la commune des Friques. Il approuve les règlements particuliers de ces nouveaux cercles.

Il autorise la commune de Romont à contracter un emprunt.

Au cinéma

Fanny, qui passe cette semaine au Capitole, est tiré de la pièce célèbre de M. Marcel Pagnol. Sur un sujet plus profond que celui de Marius, dont il est le développement logique, l'auteur, par un dosage raffiné de comique et d'attendrissement, a fait une pièce à grand succès, d'un succès mérité, non moins complet et plus difficile que celui de Marius.

Le film, qui suit fidèlement le texte de la pièce (avec un petit inédit : la harangue simple et émouvante du vieux cousin de Vaison), est d'une vigueur, d'une netteté, d'une santé remarquables. On passe de la comédie haute en couleur à l'émotion la plus vive, à une émotion de qualité qui ne tombe jamais dans le mélodrame.

La photographie est bonne ; la réalisation habile, avec des « extérieurs » de Marseille très « couleur locale » mais qui ne sacrifient rien à l'effet facile.

L'interprétation est en tous points parfaite, admirable de vie et de vérité. Raimu, comme de coutume, se montre plein d'autorité et d'ampleur. Charpin, dans le rôle de Panisse, joue sans une faute de goût des scènes délicates. Orane Demazis (Fanny), un peu sèche dans Marius, joue ici avec justesse et sensibilité. Mais il faudrait citer tous les acteurs.

Quelques-uns reprocheront à ce film d'être du théâtre filmé. Fanny est, certes, avant tout, la forme cinématographique, stable et définitive, d'une pièce de théâtre jouée par des acteurs de haute qualité. Mais c'est surtout une œuvre qui émeut et qui élève.

Choisir, l'hebdomadaire catholique français du cinéma, du théâtre et de la radio, a écrit à ce propos : « Le thème est digne d'éloges. C'est la famille constituée devant Dieu et devant les hommes que l'on oppose aux illogiques revendications de l'amour et qui en triomphe. Le sentiment religieux trouve sa place à diverses reprises dans le film. » Comme réserves : « des répétitions un peu trop savoureuses » ; « des expressions crues ».

Développant ce jugement, M. Jean Morienval écrivait dans le même journal : « Une pensée probe anime Fanny. On a là du réalisme vrai. Hommes et femmes sont montrés tels qu'ils sont ; avec l'amusant bouillonnement marseillais, avec ces quelques grossièretés qu'entraîne le quotidien de la vie devant certains obstacles, et qu'épaissit un peu trop la perspective de l'écran ; mais aussi avec ces noblesses de cœur, avec ces élans d'une religion à laquelle plus ou moins inconsciemment on est resté fidèle ; avec cette grande idée de la famille et de l'honneur... » Et M. Morienval concluait : « Fanny est un film de bonne qualité. Il est d'une vérité criante. Il est amusant et sentimental. C'est une bonne action. »

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

« Mutuelle ». — Répétition générale, demain dimanche, à 10 h. 1/2, au Capitole, pour concert de l'après-midi. Rendez-vous à 16 h. 1/2, au Capitole, pour le concert.

Cercle catholique. — Demain soir dimanche, 5 février, à 8 h. 1/2, soirée familiale. Invitation très cordiale.

Fédération chrétienne du personnel du chemin de fer F. M. A. — Demain soir dimanche, dès 8 h. 1/2, à l'hôtel des Corporations, soirée familiale. Invitation cordiale.

Fédération des corporations chrétiennes-sociales de la ville de Fribourg. — Soirée familiale, demain soir, dimanche, à 8 h. 1/2, à l'hôtel des Corporations. Cordiale invitation à tous les sociétaires, leurs familles et amis.

Groupes féminins de la paroisse de Saint-Pierre. — Demain dimanche, à 7 heures, communion générale.

Loto de l'Union des travailleuses

Nous rappelons la fête organisée par l'Union des travailleuses demain, dimanche, à la Grenette. A 2 h., ouverture des comptoirs : tombolas, paquets-surprises, ouvrages de dames, buffet et pêche. A 4 h., loto pour enfants et, le soir, à 8 h., grand loto. Un orchestre et des chants agrémenteront la soirée et permettront à chacun de se récréer tout en aidant l'Union des travailleuses dans son activité éducative et sociale.

Un deuil à Vuadens

On nous écrit : Mercredi ont eu lieu à Vuadens, au milieu d'un grand concours de population, les funérailles de M. Pittet, laitier aux Colombettes et tenancier de l'hôtel-pension du même nom.

M. Pittet avait débuté à Hennens, où il resta vingt-trois ans. Il s'y révéla l'homme le plus serviable qu'on eût connu, ne refusant jamais d'accorder son aide à celui qui la sollicitait. Ce qui ajoutait encore aux mérites de sa générosité, c'était qu'elle s'exerçait avec spontanéité et discrétion.

M. Pittet a élevé, grâce à un travail acharné, une famille nombreuse et fort honorable. Le plus bel éloge qu'on puisse décerner au défunt, c'est que, dans tous ses actes, il s'est toujours laissé guider par sa bonté et par une conscience professionnelle irréprochable. Il fut toujours d'une correction parfaite dans les nombreuses affaires qu'il eut à traiter.

Ses funérailles furent le plus beau témoignage d'estime et de considération que l'on ait pu rendre à cet homme de bien.

L'horaire des autobus

Les projets d'horaires des autobus de la Compagnie des Chemins de fer électriques de la Gruyère, pour la période du 15 mai 1933 au 14 mai 1934, sont déposés au secrétariat de la Chambre de commerce fribourgeoise, avenue de Tivoli, où les intéressés peuvent en prendre connaissance jusqu'au samedi 18 février, au plus tard. Cet office se chargera de transmettre aux autorités compétentes les observations qui lui seront formulées.

Cours de ski militaire au Lac-Noir

La neige étant devenue insuffisante au Lac-Noir, par suite du fœhn qui souffle depuis quelques jours, les organisateurs du cours de ski de la brigade d'infanterie de montagne 5 se sont vus contraints de transférer le cours à Bretaye, près de Villars, qui se trouve dans le canton de Vaud, à 1800 m. d'altitude ; 90 militaires partiront de Fribourg par le train de midi pour se rendre à Bretaye.

En revanche, le concours de patrouilles du 12 février n'aura pas lieu à Bretaye, mais il est renvoyé au 12 mars et sera disputé au Lac Noir.

Nos lutteurs

Demain après midi, dimanche, dès 2 heures, aura lieu, à la halle de la Motz, une séance d'entraînement dirigée par le lutteur bien connu, M. Kyburz, qui fut plusieurs fois proclamé champion dans des compétitions européennes et même mondiales. M. Kyburz, qui, dans ses démonstrations, fait preuve d'une ardeur remarquable, dirige aussi avec autorité l'entraînement physique des membres du corps de police de Berne, dont il fait partie. C'est dire tout l'intérêt que revêt ce cours qui attirera sans doute un nombreux public que, d'ailleurs, le club de Fribourg et environs se fait un plaisir d'inviter très cordialement.

Ainsi qu'il a été annoncé, une soirée familiale aura lieu au théâtre Livio, samedi, 18 février. Des productions nombreuses et variées agrémenteront cette soirée qui sera pour chacun une occasion de témoigner son appui et sa sympathie à nos vaillants lutteurs dont les résultats témoignent de la belle vitalité du club de Fribourg et environs.

PETITE GAZETTE

La population de la Cité du Vatican

Au 31 décembre dernier, la Cité du Vatican comptait 1025 habitants, dont 735 citoyens vaticans et 290 résidents.

Si l'on tient compte de la nationalité d'origine, la population de la Cité se répartit de la façon suivante : Italiens : 578 hommes ; 275 femmes ; Suisses : 117 hommes ; 4 femmes ; Français : 8 hommes ; 2 femmes ; Allemands : 8 hommes ; 1 femme ; Amérique du nord : 1 femme ; Pologne : 2 femmes ; Lituanie : 1 femme.

Une nouvelle expédition au pôle sud

L'explorateur polaire américain Byrd préparait une seconde expédition au pôle sud. Celle-ci aurait lieu en octobre. Il utiliserait un avion à trois moteurs, spécialement construit pour atterrir sur la neige et amènerait avec lui 50 chiens polaires.

LES SPORTS

Le championnat de France de bobsléighs

A Chamonix, les courses pour le championnat de France de bob à quatre places n'ont pas pu se terminer à cause du dégel. Seule, la troisième course a été disputée ; le classement est le suivant : 1. Charlet, Chamonix, 3 m. 48,7 sec. ; 2. Bozon, Chamonix ; 3. Musy, Suisse, 3 m. 50,8 sec.

La coupe Davis de tennis

Jeudi, a eu lieu, à Paris, à l'Élysée, le tirage au sort des divers tours éliminatoires de la coupe Davis de tennis. Au premier tour, la Suisse est exemptée ; elle rencontrera au second tour (9 mai) l'équipe de l'Afrique du sud. Le vainqueur de ce match sera opposé, au troisième tour (13 juin), au vainqueur du match Norvège-Australie.

La finale de la zone européenne est fixée au 17 juillet.

Dernière heure

Le vote de confiance à la Chambre française

Paris, 4 février.

(Havas.) — Les chiffres rectifiés du scrutin sur l'ordre du jour de confiance au gouvernement Daladier révèlent que 376 députés ont voté pour le ministère et 181 contre ; 32 députés se sont abstenus. L'axe politique de la Chambre, comme pour les deux gouvernements précédents, est encore la gauche radicale dont 3 membres seulement ont refusé la confiance au ministère. Les communistes ont voté contre.

Paris, 4 février.

Du Temps : On serait sans doute fondé à manifester quelque scepticisme sur l'efficacité des déclarations ministérielles. Elles se suivent et d'ordinaire se ressemblent. Chacun peut à la rigueur interpréter suivant son propre sentiment des formules qui généralement ont déjà beaucoup servi.

Toutefois la déclaration du ministère de M. Daladier était attendue avec plus de curiosité. Elle succède, en effet, à une autre qui avait soulevé pas mal d'émoi, et dont l'application en a soulevé davantage. M. Paul-Boncour, on s'en souvient, annonçait une nouveauté, la collaboration des forces syndicales pour la restauration de l'autorité de l'Etat. On sait ce qu'il en est advenu et il serait cruel d'y insister davantage. Le fait certain est que la restauration de cette autorité plus ébranlée est devenue plus pressante.

Le président du conseil le sait. La déclaration d'aujourd'hui, courte, nerveuse, affirme que la démocratie doit être « un régime d'autorité réfléchi, mais d'autorité où la loi soit toujours obéie, la rue toujours libre ». Le président du conseil parle comme il faut gouverner ; nous souhaitons qu'il gouverne comme il parle et que la notion de la légalité qu'il rappelle ne soit pas interprétée diversement.

Le régime du nouveau gouvernement allemand

Berlin, 4 février.

Les journaux annoncent que dans sa réunion d'hier, le gouvernement s'est déclaré unanime pour affirmer que la conversion forcée des taux d'intérêt ne sera pas opérée par lui. Un communiqué officiel sera publié à ce sujet aujourd'hui samedi. Le gouvernement renouvelle, en outre, sa déclaration précédente, disant qu'il ne se livrera à aucune expérience dans le domaine économique.

Les élections allemandes

Berlin, 4 février.

Le chancelier Hitler sera candidat de tête de son parti dans tous les arrondissements électoraux. (Jusqu'ici, Hitler n'a jamais fait acte de candidature ; il ne l'aurait pas pu, d'ailleurs, jusqu'il y a huit mois, étant heimatlos.)

Il n'y aura pas de liste commune entre les nationaux-allemands et les hitlériens.

Vers la séparation en Irlande

Cork, 4 février.

(Havas.) — L'effigie de M. Thomas, ministre anglais des Dominions, a été brûlée hier soir, au cours d'une démonstration du Fianna Fail, à la fin de laquelle le ministre de la défense nationale, prenant la parole, déclara que le résultat des élections annonçait la fin de la domination britannique. Il a demandé l'union de tous les Irlandais pour assurer l'indépendance de l'île.

Le professeur français emprisonné en Italie

Rome, 4 février.

Aujourd'hui samedi, commence, devant le tribunal spécial pour la défense de l'Etat, le procès intenté au professeur Eydoux et à sa dactylographe, Mlle Bonnefond. Tous deux ont été arrêtés, le 4 septembre 1932, au moment où ils passaient la frontière, en automobile, près de Tarvisio. L'acte d'accusation dit en particulier que le professeur Eydoux, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur de l'Ecole polytechnique de Paris, dépendant du ministère français de la guerre, école d'où sortent des ingénieurs du génie civil et des officiers de l'artillerie, est entré en Italie, le 21 août, se rendant à Trieste. Il fit des excursions en automobile à Fiume et en Carniole, à Laybach, etc. Ces promenades amenèrent les excursionnistes dans la région frontière de Tarvisio. La surveillance dont ils étaient l'objet a fait constater que le professeur et sa compagnie visitaient la frontière italienne, munis d'appareils photographiques, de lunettes d'approche, de cartes topographiques sur lesquelles le professeur prenait des notes se rapportant aux routes, aux ponts, etc. Tous ces documents ont été trouvés, au moment de l'arrestation. Le professeur Eydoux a avoué qu'il était venu en Italie pour obtenir des informations militaires intéressantes sur pays.

Yougoslavie et Vatican

Cité du Vatican, 4 février.

Le Pape a reçu, en audience privée, le ministre yougoslave auprès du Vatican. Les conversations, disent les journaux, se sont rapportées aux incidents qui ont provoqué la protestation de l'épiscopat et la lettre de l'archevêque d'Agram, Mgr Bauer.

Les précautions en Roumanie

Bucarest, 4 février.

(Havas.) — Le Sénat a adopté par 101 voix contre 1 la loi sur l'état de siège, déjà votée par la Chambre (voir *Nouvelles du jour*).

Le nouveau ministre des affaires étrangères des Etats-Unis

New-York, 4 février.

M. Hull, que M. Roosevelt a choisi comme secrétaire d'Etat (ministre des affaires étrangères) est âgé de soixante-deux ans. Il a été élu membre du Sénat de Washington le 4 novembre 1930.

Il est très compétent en questions financières et on le sait partisan des bas tarifs. Il est l'auteur d'un projet de loi préconisant une action commune entre les Etats-Unis et l'Europe en vue d'une réduction des tarifs douaniers de façon à développer les relations commerciales et à permettre aux nations débitrices de s'acquitter plus facilement.

Neutralité dans le conflit entre la Bolivie et le Paraguay

Santiago-du-Chili, 4 février.

L'agence Havas apprend que les ministres des affaires étrangères du Chili et d'Argentine se sont mis d'accord sur une formule donnant une solution au conflit du Chaco. L'Argentine, le Brésil et le Chili se sont déclarés neutres, empêchant le ravitaillement des belligérants, notamment en armes.

Dans l'Etat sud-africain

Le Cap, 4 février.

(Havas.) — Le journal *Cap Times* annonce que le ministre des finances soumettra lundi un projet de loi au Parlement en vue de lier la livre sud-africaine à la livre sterling. Le texte proposé donnera les pleins pouvoirs à la Banque de réserve pour contrôler les changes.

Des coups de feu en Allemagne

Berlin, 4 février.

(Wolff.) — Des fusillades ont éclaté entre éléments nationalistes-sociaux et communistes dans les quartiers de Moabit et de Neukölln. Deux communistes ont été transportés à l'hôpital dans un état très grave. Cinq hitlériens et neuf communistes ont été arrêtés.

Assassinat en Sicile

Palerme, 4 février.

On a trouvé dans une maison de campagne, près de Palerme, les cadavres d'un rentier et de son domestique. Les deux hommes ont été tués par un paysan et voisin du rentier. L'assassin a été arrêté.

Le Vésuve en éruption

Naples, 4 février.

Après deux années de repos absolu, le Vésuve a repris son activité dans les derniers jours de janvier. Les explosions, les grondements et les secousses augmentent d'intensité chaque jour. Hier matin, vendredi, l'observatoire a enregistré une vingtaine de secousses, dont la plus forte a duré quinze secondes. La population de la région, prise de panique, a quitté ses habitations. Il n'y a eu ni dégâts ni victimes.

SUISSE

Le temps

Zurich, 4 février.

Dans un large rayon, la température est au-dessus de zéro. Ce matin, la station du Scintis annonçait 2 degrés de froid, avec un fort vent de l'ouest-sud-ouest. Il pleut jusqu'à 1600 m. d'altitude. La pluie n'est pas importante, mais elle persistera. Le ciel est clair au sud des Alpes.

SOMMAIRES DES REVUES

Tous les sports, N° 21 : Les sports et la politique, par Roger Molles. — Football. Après Hollande-Suisse, la coupe suisse, le challenge national, par Abel Vaucher. — La skieuse et la montagne, par Ella Maillart. — Les Monts d'Arbois sur Saint-Gervais-les-Bains, par Pierre du Tagui. — Neige et glace. — Le sport à l'étranger. — A travers tous les sports. Comptes rendus et photographies du concours national de ski, des matches et des manifestations sportives de dimanche.

Administration, 11, avenue de Beaulieu, Lausanne.

CHANGES A VUE

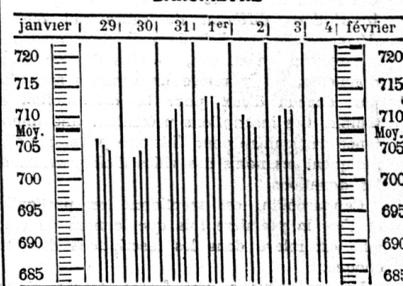
Le 4 février, matin

	Achat	Vente
Paris (100 francs)	20 13	20 33
Londres (1 livre sterling)	17 57	17 67
Allemagne (100 marks or)	122 90	123 40
Italie (100 lires)	26 40	26 60
Autriche (100 schillings)	—	—
Prague (100 couronnes)	15 25	15 45
New-York (1 dollar)	5 16	5 20
Bruxelles (100 belgas ; 500 fr. belg.)	71 95	72 35
Madrid (100 pesetas)	42 20	42 70
Amsterdam (100 florins)	207 90	208 40
Budapest (100 pengö)	—	—

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

4 février

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE

	29	30	31	1er	2	3	4	février
7 h. m.	-8	-2	4	-1	8	6	9	7 h. m.
11 h. m.	-3	2	5	2	10	7	9	11 h. m.
7 h. soir	0	3	4	4	7	7	7	7 h. soir

AUX PAYS DU LEVANT

France et Syrie. — La fin d'un schisme. — Découvertes archéologiques.

Jérusalem, 28 janvier.

Après le retour du haut-commissaire français à Beyrouth, dans la presse arabe, s'est répandue la nouvelle que la France et les nationalistes syriens seraient arrivés à une entente dans ce sens : que, dans deux ans, le mandat serait aboli ; et, au cours de ces deux ans, les partis constitutionnels de Damas ont collaboré loyalement avec les représentants locaux du gouvernement de Paris. La France remettrait alors au pouvoir indigène de Damas toute l'administration du pays avec lequel elle signerait un traité comme celui qui a été conclu entre l'Angleterre et l'Irak.

Quant à la charte constitutionnelle de l'Etat, on prévoit l'annexion du pays des Alaouites et du Djebel druse qui seraient incorporés dans l'organisme de la République syrienne actuelle, bien qu'en leur laissant une grande autonomie régionale.

Le Liban, au contraire, continuerait pendant vingt ans de se gouverner lui-même, d'une façon indépendante, comme aujourd'hui. Après vingt ans, on ferait un plébiscite pour savoir si la majorité de la population préfère rester autonome ou bien s'unir à la Syrie sous le seul gouvernement central de Damas.

Bien que ces projets n'aient pas encore reçu confirmation officielle de la part du haut-commissariat français de Beyrouth, on croit, cependant, que, du moins en principe, ils ont un fondement de vraisemblance. Leur éventuelle réalisation se heurtera à des difficultés de tout ordre.

Il suffit de songer, par exemple, à la question des frontières définitives entre la Syrie et le Liban pour comprendre tout de suite contre quels antagonismes chauvins il faudra lutter.

Qu'on n'oublie pas que les nationalistes syriens revendiquent, par une farouche propagande irrédentiste, comme des territoires arrachés à leur République et qui doivent, par conséquent, être rétrocédés à la Syrie, non seulement les villes côtières de Sidon, de Tyr et de Tripoli, mais aussi celle de Beyrouth elle-même qui, comme on sait, est la capitale du Liban.

Depuis quatre ans, l'Eglise grecque-orthodoxe (schismatique) de Syrie et du Liban était tourmentée par une crise intérieure qui a coalisé la masse des laïcs contre le saint-synode des évêques.

Ce conflit dangereux avait éclaté à la suite de la mort du dernier patriarche d'Antioche, Mgr Grégoire IV. Les prélats de la haute hiérarchie, grands électeurs du nouveau chef de leur Eglise, avaient décidé de rompre avec la tradition, en refusant tout droit de vote aux représentants du peuple. Les séculiers s'organisèrent alors contre le clergé et, au candidat des évêques à la tiare, d'Antioche, ils opposèrent un prétendant de leur choix.

On eut de la sorte deux patriarches qui se réclamaient du même titre de successeurs de saint Pierre sur sa première chaire en Orient. Malgré bien des tentatives en vue de trouver une formule de compromis entre les deux partis, personne n'a jamais voulu abandonner ses positions. Et ainsi le schisme au sein de l'orthodoxie syro-libanaise se prolongea jusqu'à ces derniers jours, où survint la mort de l'un des deux rivaux.

Devant le cercueil de Mgr Arsénios, de Lattakîé, les évêques du saint-synode, réunis à Beyrouth, sont arrivés à un accord en ce sens que dorénavant sera reconnu comme seul patriarche légitime le prétendant survivant, Mgr Tahan, de Damas.

L'une des plus remarquables découvertes de mosaïques dans d'anciennes synagogues de Palestine est celle qui a été faite à Hamat-Gadar (actuellement Hammé), sur la rive droite du Yarmouk, qui borde la Palestine, la Transjordanie et la Syrie. Les fouilles ont été effectuées par une mission de l'université hébraïque de Jérusalem, sous la direction du Dr Sukenik.

Ainsi qu'il est apparu de la poterie qui a été trouvée, la synagogue, avait été construite sur une colline habitée au troisième siècle avant Jésus-Christ. Abandonnée par la suite, une cité romaine a été construite à sa base, depuis la limitation, d'El-Hammé jusqu'à Yarmouk.

Toute la superficie de la synagogue et des constructions environnantes a été dégagée au cours des fouilles. Quelques mosaïques sont brisées, mais la majeure partie sont intactes, et on y relève divers dessins. A proximité du sanctuaire se trouvent des lions, des cyprès, des fleurs et diverses figures géométriques. Les inscriptions diffèrent de celles qui ont été découvertes jusqu'ici dans d'autres anciennes synagogues en ce que, en plus des noms des donateurs, on y relève les sommes souscrites par chacun d'eux pour la construction du temple. Ces inscriptions présentent une importance particulière pour l'histoire juive, car elles indiquent les noms des villes d'où proviennent les donations.

Capharnaüm est mentionné en particulier et c'est la première fois que le nom de cette ville est relevé dans les inscriptions de cette époque.

La synagogue a une forme carrée et est entourée d'un mur de 13 mètres de côté. Deux rangées de colonnes vont du nord au sud et divisent la synagogue en trois parties. Un passage étroit se trouve au nord, semblable à celui de la synagogue de Capharnaüm. La disposition des colonnes du nord laisse croire que la synagogue renfermait un pavillon pour les femmes, comme dans plusieurs synagogues de l'antiquité. Du côté sud, en face de Jérusalem, les archéologues ont mis au jour un autel où était déposée l'Arche de la loi.

La mission a découvert également au même endroit un théâtre romain et des vestiges de bains, également romains.

La neutralité de la radiodiffusion

UN INCIDENT DIPLOMATIQUE

Les chancelleries elles-mêmes, et non plus seulement les simples auditeurs, peuvent s'émouvoir de certaines émissions radiophoniques. Mais, tandis que les auditeurs protestent auprès de la direction des émissions ou par la voie de la presse, les chancelleries, par contre, s'adressent directement au gouvernement du pays sur le territoire duquel s'est effectuée l'émission jugée blessante.

On sait que dans la presque unanimité des pays européens (pour parfaire l'unanimité, il manque, cela va de soi, la République des Soviets), non seulement les discussions ou controverses, mais même les exposés critiques concernant les questions d'ordre politique ou religieux sont interdits au micro des stations de radiodiffusion. On ne saurait, en effet, confondre le rôle de la radio avec celui de la presse. Le micro ne doit pas se départir de la règle d'une absolue neutralité.

La Grande-Bretagne, qui est le pays qui a le mieux organisé sa radiodiffusion, se rend compte actuellement des désagréments que peut causer un écart à ces excellents principes. Une causerie sur la politique extérieure fut radiodiffusée le soir du 31 décembre dernier. Le conférencier accusa la Pologne de dépenser le tiers de son revenu national en crédits militaires et parla du « misérable cloître de Dantzig » ; il fit le grief à l'Italie de défendre constamment la thèse du désarmement tout en ne cessant d'augmenter ses armements ; enfin, il signala le caractère agressif de l'aménagement des frontières de la France.

Là-dessus, le gouvernement de Varsovie ne tarda pas à envoyer une note de protestation au gouvernement anglais. Une protestation similaire a été faite officieusement au Foreign Office par l'ambassadeur italien à Londres et enfin une irritation profonde s'est manifestée dans la colonie française de Londres. Le *Daily Mail* a annoncé que la question du contrôle des émissions sera soulevée, dès la rentrée, à la Chambre des communes et que l'affaire promet d'avoir un retentissement assez important au parlement.

Pour l'instant, les chancelleries restent saisies de l'incident, mais, comme les réponses diplomatiques sont, en général, longues à venir, le gouvernement anglais a décidé d'accorder une première satisfaction au gouvernement polonais en invitant M. Czarnomsky, attaché à l'ambassade de Pologne à Londres, à faire, le 17 février, une conférence sur la Pologne au micro de la « British Broadcasting Corporation ». Il s'agit donc d'une conférence réparatrice, au cours de laquelle le conférencier sera libre de dire le bien qu'il pense de son pays.

Le geste est élégant. Il n'est pas sans importance, car voilà officiellement reconnu dans le domaine international, le droit de réponse au micro qu'on n'a su encore ni définir ni préciser dans l'ordre national. La règle sera-t-elle suivie à l'avenir ? La Société des nations a déjà étudié la question de principe. Edicterait-elle des prescriptions d'ordre général à ce sujet ?

En tous cas, les faits démontrent l'impossibilité de soutenir les théories de la liberté de langage au micro, des droits de la critique radiophonique et de l'assimilation de la diffusion radiophonique avec la « presse parlée ». Les règles de la neutralité au micro, qui sont la sauvegarde de l'essor de la radiodiffusion, ont une utilité qu'a confirmée l'incident diplomatique que nous venons de relater.

Automobilisme

Les automobiles étrangères en Suisse

D'après l'administration des douanes, 197,536 véhicules à moteur sont entrés provisoirement en Suisse pendant l'année 1932. Ce sont les Français qui occupent le premier rang, avec 113,000 véhicules ; puis viennent les Allemands, avec 40,000 ; les Italiens, avec 24,000 ; les Autrichiens, avec 6000 ; les Anglais et les Hollandais, avec 3000 chacun.

Le resté se répartit, entre les autres Etats d'Europe et les pays d'outre-mer.

A quatre personnes, en moyenne, par voiture, ce sont près de 800,000 touristes qui ont fait en Suisse, grâce à l'automobile, un séjour plus ou moins long.

Prenez garde au feu !

Le merveilleux extincteur suisse « Hydrat » a vaincu les flammes.

le 3 janvier, chez M. Henri Frossard, à Romanens.

le 6, ch. M. Perritaz, secr. comm., à Villarod, le 10, chez A. Rouiller, à Sommentier,

le 23, dans la salle d'école, à Gumefens, le 24, chez Savary, à Grattavache,

le 25, à l'école de Fontaine.

L'« HYDRAT » de l'hôtel Saint-Jacques (veuve Ecoffey), à Vuisternens, s'est distingué 2 fois ces jours par sa rapidité, sa simplicité et son efficacité, contre 2 incendies d'autos.

Propriétaires, n'attendez pas que votre ferme soit en feu pour écrire à la

Maison BUGNON, avenue de COUR, 67, Lausanne

Téléphone 33.390

Facilités de paiement. Subvent. par l'Etat.

Les difficultés budgétaires de la France

M. Frédéric Jenny, chroniqueur financier du *Temps*, de Paris, a écrit naguère ce qui suit : « Le budget voté pour l'exercice 1927 avait été de 39 milliards $\frac{1}{2}$. Celui voté pour 1932, si on en calcule les crédits pour 12 mois, s'est élevé à 53 milliards $\frac{1}{2}$. Le gonflement a atteint, en cinq ans, 14 milliards, plus 2 milliards environ d'amortissements contractuels de la dette publique détachés du budget de 1931 et mis à la charge de la Caisse autonome, soit au total 16 milliards, ou plus de 40 % ».

M. Jenny continuait : « Si nous considérons, d'autre part, que, dans les 39 milliards $\frac{1}{2}$ de 1927, les charges de la dette publique proprement dite (non compris la dette viagère) figuraient pour 15 milliards $\frac{1}{2}$ et que, dans les 53 milliards $\frac{1}{2}$ de 1932, elles n'entraient plus que pour 11 milliards $\frac{1}{2}$ environ, nous voyons que l'ensemble des autres dépenses a progressé de 24 à 42 milliards, soit de 18 milliards, ou de 75 % ».

Autrement dit, entre la fin de l'année budgétaire 1927 et le budget de 1932, on peut inscrire le vote de 18 milliards de dépenses nouvelles. Pendant cette période, tandis que le franc, stabilisé en fait, puis, le 25 juin 1928, en droit, gardait la même valeur, les prix baissaient, par suite de la crise économique. L'indice des prix de gros a ainsi passé de 640 en 1927 à 390 à la fin de 1932, soit une diminution de 40 %. L'indice des prix de détail, d'autre part, a été ramené, à Paris, de 592 à 510, soit une baisse de 12 %.

Presque tous les impôts sont, en France, des impôts *ad valorem*, c'est-à-dire qui représentent une partie, un pourcentage d'une valeur. Le type en est la taxe sur le chiffre d'affaires. S'il y a moins d'affaires, et si les transactions portent sur des marchandises dont le prix a diminué, le rendement de la taxe diminue proportionnellement. Il en est de même pour les impôts sur les revenus, etc.

M. Jenny a écrit à ce propos : « En somme, avec un niveau des prix abaissé et avec des revenus amoindris dans des proportions considérables, on a voulu faire supporter au pays un budget enflé de 40 %. Comment s'étonnerait-on, dès lors, que les contribuables éprouvent de la gêne à acquitter leurs impôts directs, que les rendements des contributions indirectes fléchissent, en un mot qu'il se soit formé un déficit à peu près égal à l'accroissement que le budget a subi depuis 1927 ? C'est le contraire, en vérité, qui eût été surprenant ».

Mais qui est responsable de cet accroissement budgétaire de 40 % ? De 1928 à 1932, la Chambre française avait une majorité modérée, élue après le redressement financier de M. Poincaré. Elle avait, pour tâche de maintenir ce redressement, opéré en 1926, alors que, sous une majorité cartelliste, le franc français, tombé à deux sous-or, si on ose dire, était menacé du même sort que le marc allemand et la couronne autrichienne.

Il est nécessaire d'avouer que ces modérés ont mal travaillé. Ce sont eux qui, en quatre années, ont augmenté de dix-huit milliards les dépenses publiques. Les cartellistes auraient, certes, fait pis. Mais il est regrettable que ces modérés n'aient su faire autre chose que voter des dépenses et grossir les budgets. On n'a pas pris en considération le problème économique ni aperçu les conséquences fiscales de la crise. Et les partis de gauche, soucieux de préparer les élections de mai dernier, n'ont rien fait pour arrêter cette prodigalité. Ils ont, au contraire, poussé le plus possible la majorité à dépenser plus au moment où le fisc commençait à moins percevoir.

Les remèdes ? M. Garnier, président de la Chambre de commerce de Paris, en a indiqué quelques-uns l'autre jour.

« Il faut, a-t-il dit, revenir au budget de 1928, c'est-à-dire 14 milliards d'économies, et à supposer qu'on ne puisse les réaliser intégralement d'un seul coup, qu'il faille en abandonner par exemple 4 milliards, il resterait encore 10 milliards de dépenses en moins et le déficit serait comblé. Opération difficile, peut-être, où il faudrait quelque énergie, mais à ne pas la réaliser n'est-il pas à redouter que d'ici peu nous ne soyons accablés d'autres mesures de financements plus dures et plus douloureuses ? »

« Il faut aussi entreprendre immédiatement la réforme administrative générale, et pour le budget comme pour cette réforme il faut en demander l'établissement au Conseil d'Etat et à la Cour des comptes ».

« Il faut, enfin — c'est une chose que nous sommes obligés d'ajouter aujourd'hui devant les faits et gestes incroyables et singulièrement révélateurs qui se passent maintenant entre gouvernants, partis parlementaires et syndicats de fonctionnaires — il faut réformer l'Etat lui-même dont l'organisation et le fonctionnement ne répondent plus en aucune façon aux nécessités des temps présents ».

Mais, d'ici qu'on se mette au travail, le déficit à la fois de grossir ; la « planche à billets », de fonctionner, et le franc français, de se déprécier, car, rappelons-le, l'étranger ne peut pas grand-chose contre la monnaie de nos voisins, mais le danger est à l'intérieur.

AVIATION

En l'honneur de Lindbergh

D'après la *Chicago Tribune*, la section parisienne de l'Association aéronautique américaine a invité Lindbergh à venir assister, le 21 mai prochain, sixième anniversaire de son raid fameux, la traversée de l'Atlantique-nord, de New-York à Paris, à une fête organisée à Paris à cette occasion.

Les femmes pilotes d'avions en Angleterre

Le récent exploit de Mme Mollison (raid

rapide de Londres au Cap) a attiré l'attention sur l'aviation féminine. En Angleterre, il n'y a que sept femmes possédant la licence B du ministère de l'Air, permettant de transporter des passagers payants. Quatre femmes, dont Mme Mollison, sont qualifiées comme ingénieurs, mais une seule, miss Winifred Spooner, qui vient d'être enlevée subitement par la grippe, possédait la licence de navigatrice, très difficile à obtenir.

Cent vingt femmes ont la licence A, qui leur permet de voler sans passager payant.

Aux Etats-Unis, les aviatrices sont au nombre d'environ six cents.

L'« Alpar », société suisse de navigation aérienne

L'« Alpar », société suisse de navigation aérienne dont le siège est à Berne, a clos l'année 1932, sa quatrième année d'exploitation, avec un nombre d'heures de vol s'élevant à 1,187,5 pour le trafic régulier, ce qui représente 166,000 km. parcourus. Les chiffres respectifs pour 1931 sont de 1008 heures et 137,000 km. et, pour 1929, 96,5 heures et 13,500 km.

Le nombre des courses effectuées a augmenté en 1932 de 46 % et celui des passagers de 85 %. Au total, 4176 passagers du trafic aérien régulier ont atterri à l'aérodrome de Berne ou en sont partis (1931 : 2250). Avec l'exploitation aérienne générale, il y a eu à l'aérodrome de Berne 10,365 arrivées et départs d'avions et 6715 arrivées et départs de passagers, ce qui représente pour les avions une augmentation de 32 % sur 1931 et pour les passagers de 35 %.

Nouvelles religieuses

Le Pape recommande l'œuvre de Saint-Pierre apôtre

Le cardinal Pacelli, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, a envoyé à Mgr Salotti, secrétaire de la congrégation de la Propagande, la lettre suivante :

Je me fais l'interprète des sentiments du Saint-Père, qui a montré sa vive satisfaction pour la lettre circulaire que Votre Excellence a envoyée récemment aux directeurs nationaux et diocésains de l'Œuvre pontificale de Saint-Pierre apôtre.

Elle est en effet particulièrement chère au Souverain Pontife, cette idée que vous rappelez dans votre circulaire, et qui est à la base de l'activité de l'Œuvre ; qu'entre toutes les réalisations auxquelles doit tendre le travail des missionnaires la première place revient à la recherche, au sein même des populations qui se convertissent à la foi, de vocations sacerdotales qui préparent aux missions leurs propres ouvriers évangéliques.

Pareille préoccupation répond bien à l'utilité de l'action missionnaire et, mieux encore, au caractère de l'Eglise catholique, qui, destinée à se répandre dans tout l'univers, non seulement sait admirablement s'adapter aux climats et aux coutumes de tous les peuples, sans rien perdre de son intégrité et de son unité, mais encore dans tous les peuples sait découvrir et féconder les énergies latentes, capables de coopérer sur place à la conquête surnaturelle du royaume des cieux et à l'extension de la civilisation.

Sa Sainteté regarde les séminaires indigènes que l'Œuvre de Saint-Pierre apôtre fait construire dans les pays de mission comme les gages d'espérance les plus sûrs pour l'avenir de l'Eglise dans ces régions, et ne peut manquer de dire sa reconnaissance pour tous les secours en faveur de ces séminaires, qu'il apprécie comme un hommage filial rendu à Sa haute charge de pasteur universel.

Le Saint-Père fait pour le développement de l'Œuvre des vœux que les difficultés d'ordre économique et d'ordre moral de l'heure présente rendent plus ardents et non moins confiants, et il souhaite que la piété et la charité des fidèles trouvent toujours des moyens nouveaux de soutenir généreusement une aussi sainte entreprise.

Les bénédictions et les récompenses du ciel ne lui manqueront certes pas : la bénédiction apostolique non plus, que Sa Sainteté envoie de tout cœur à Votre Excellence et à tous les collaborateurs et bienfaiteurs de l'Œuvre pontificale de Saint-Pierre apôtre pour le clergé indigène.

Un sourcier convertisseur

Un salésien de la mission de Polour, au diocèse de Madras (Inde), savait que les habitants d'un petit village des environs devaient aller faire leurs provisions d'eau à une très grande distance. Il vendit l'un de ses deux bœufs, s'imposa quelques petites privations, et trouva le moyen de mettre de côté les 50 roupies (environ 300 francs) nécessaires pour faire creuser un puits. Il prit lui-même la direction des travaux, et, en moins d'une semaine, les villageois trouvèrent sur place l'eau qui leur manquait.

Par reconnaissance pour leur bienfaiteur, ils s'intéressèrent à la religion qu'il prêchait ; ils ne tardèrent pas à se convertir en masse et l'eau du puits a servi pour le baptême des catéchumènes. Le missionnaire sourcier compte beaucoup de baptêmes à son actif : 400 au cours des deux derniers mois.

Calendrier

Dimanche 5 février

V^{me} DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE

Parabole de l'ivraie. — Le bien et le mal sont mélangés ici-bas, mais Jésus en prédit la séparation future, et c'est lui qui la fera.

Lundi 6 février

Sainte DOROTHÉE, vierge martyre

Sainte Dorothee, vierge de Césarée en Cappadoce, fut condamnée à avoir la tête tranchée, († 275).

Echos de partout

LE PIANO MENAGÉ

Du *Temps* de Paris :

Un pressant appel en faveur du piano vient d'être lancé dans le public par certains facteurs et marchands : peu de commerces, paraît-il, souffrent plus que celui-ci de la crise et du changement des mœurs. Tout conspire à éloigner la clientèle d'un instrument qui fut cher entre tous aux générations antérieures : ses dimensions qui ne cadrent plus avec celles des appartements modernes, le prix forcément élevé dont il faut le payer, enfin et surtout le temps qui manque à tous ceux et à toutes celles qui y consacraient des heures de travail et que la dureté de notre siècle de fer prive de loisirs.

Si l'on ajoute à ces raisons la concurrence intense de la radio et du disque, on comprend les craintes que peut inspirer cette désaffection du public. Elle sera momentanée, il faut l'espérer, car le piano demeure, malgré tout, un admirable instrument musical, une réduction d'orchestre qui a son originalité propre et qui, en dehors des professionnels, enchante toujours les simples mélomanes.

Quel rôle, pendant des années, n'aura-t-il pas tenu dans les intérieurs bourgeois, ce piano, détesté des uns, loué par les autres, et dont la possession avait fini par devenir, en quelque sorte, le symbole d'un certain rang social !

C'était la première acquisition à laquelle songeait le jeune ménage aisé qui s'établissait : on l'achetait en même temps que la chambre à coucher et le mobilier de salon, plus ou moins luxueux selon la fortune du couple, mais toujours présent. On le retrouvait encore dans la salle à manger des ménages trop pauvres pour avoir un salon. C'était enfin le signe infaillible d'un changement de situation. « Ils ont acheté un piano ! » murmure qui volait dans la petite ville, de bouche en bouche, car, en ces temps héroïques, il n'était question ni de location, ni de vente à crédit, et tout le monde savait qu'on aurait rougi de posséder quelque chose qui n'eût pas été payé argent comptant.

Que de choses intimes et familiales il évoque encore, ce meuble sacré des logis bourgeois ! Les musiciens peuvent sourire du talent de la jeune fille de la maison qui faisait crépiter sous ses doigts les valse d'il y a trente ans. Qui sait si ce n'est pas avec ces accords-là qu'elle a fait battre le cœur de son futur mari ? Plus instruite, plus artiste, elle vovera une reconnaissance sans bornes à l'admirable instrument qui lui a ouvert les portes du monde de la musique. Telle l'héroïne de la *Jeune fille bien élevée*. Sentiment identique à celui qui s'empare du mélomane pour lequel le piano est l'heure de délivrance, tous les soirs, la journée finie : « Avoir des livres et un piano soupirait M. Taine, et l'existence est possible en province. »

Le piano s'enorgueillit de l'admirable cortège des virtuoses qui se sont succédé devant lui et qui ont tiré de son âme des accents prodigieux.

Ce sont des minutes précieuses, qui effacent les autres, tristes ou laides, qu'il laisse, bien malgré lui, dans la mémoire des hommes. L'affreux vacarme fait par la fille de la concierge dans l'arrière-loge en tapant sur son piano fêlé, la tristesse infinie des accordeurs, les exaspérations du locataire importun par l'invitation à la valse, jouée trente fois par jour au-dessus de sa tête, la pauvreté résignée de la vieille demoiselle qui court le cachet, les prétentions risibles de la fausse virtuose, autant d'images ridicules ou décevantes qui tournent autour de sa possession.

Mais qui ne lui pardonnerait ces petites misères pour les heures enchantées et magnifiques qu'il a fait vivre à ceux qui savent le faire vibrer !

MOT DE LA FIN

Le caporal aux recrues :

— Le premier qui arrive encore le dernier, j'en prends un au hasard et je vous flanque tous dedans !

Pour la langue française

Le verbe *gazer* est employé en des sens multiples et fort différents. Pour les débrouiller, il faut remarquer d'abord qu'ils sont alimentés par deux sources : *gaze* et *gaz*. On sait que la *gaze* est une étoffe légère et transparente et qu'on appelle *gaz* tout fluide aéroforme.

Gazer peut donc signifier recouvrir de gaze, c'est-à-dire d'un tissu léger, et, au figuré, voler, ce qui signifie s'abstenir de détails choquants.

En termes de guerre, *gazer* signifie intoxiquer par des gaz asphyxiants. On dira ainsi : « C'est un gazé de la grande guerre. »

En automobilisme et en aviation, *gazer*, comme verbe intransitif, signifie marcher à pleine vitesse, c'est-à-dire avec le carburateur produisant le maximum d'air carburé (mélange gazeux explosif destiné à l'alimentation des moteurs à explosion). Un automobiliste faisant du 90 à l'heure dira : « Ça gaze ! »

Mais c'est de l'argot. L'Académie n'a pas voulu admettre le sens que les aviateurs et les automobilistes donnent au verbe *gazer*.

C'est de l'argot encore de dire de quelqu'un qui a consommé trop de boisson alcoolique : « Il est gazé. »

BALE Ecole de commerce Widemann

Langue allemande et cours supérieurs de commerce. — Entrée : mi-avril. 1340-6

FRIBOURG

† M. le doyen Elie Bise

On nous écrit au sujet de M. le doyen Bise :

Pendant près d'un demi-siècle, il fut le bon pasteur « qui connaît ses brebis et que ses brebis connaissent ». Son édifiante piété, son esprit surnaturel, sa vie simple et austère, la fidélité qu'il mettait à remplir les devoirs de sa charge ont opéré un bien immense. Il se disait parfois « bloqué dans sa petite Sibérie » quand les rigueurs de la saison l'empêchaient de se rendre au dehors. Mais comme il l'aimait, sa paroisse, puisqu'il a voulu y rester si longtemps ! « Je veux mourir curé de Vuisternens », disait-il.

Au cours de ses quarante-six ans de ministère, il a vu grandir du côté du ciel les enfants qu'il avait baptisés ; il a pu récolter ce qu'il avait semé ; il a pu constater que ses enseignements, ses conseils, ses avis n'étaient point tombés sur un sol ingrat, mais que sa parole était écoutée par des cœurs honnêtes et bons qui l'ont retenue et qui en ont profité. Aussi les paroissiens reconnaissants voulurent-ils, en 1910, fêter solennellement ses vingt-cinq ans de ministère.

Deux ans plus tard, à la mort de M. Musy, M. Bise fut nommé par Mgr Bovet doyen du diocèse de Saint-Prothais. Vingt ans durant, il présida avec régularité, simplicité et charité les conférences décanales. Il aimait, il édifiait ses confrères qui le respectaient, le chérissaient et avaient en lui la plus entière confiance.

Les enfants du catéchisme voyaient en lui plutôt un père qu'un froid examinateur qu'on redoute. Quoique assez pessimiste en certaines appréciations sur les hommes et sur les choses, il était toujours bienveillant et conciliant.

Ecrivain, poète et même musicien à ses heures, M. Bise a publié des poésies de circonstance, des cantiques à la Sainte Vierge, des chants profanes.

Par la parole et par la plume, il a combattu le bon combat comme un vrai soldat du Christ.

Aide aux chômeurs

On nous écrit :

Le comité de l'Association fribourgeoise des fonctionnaires et employés d'Etat a, dans le courant de décembre, adressé un appel à ses membres, les invitant à venir en aide aux chômeurs. Cet appel n'est pas resté vain et la collecte organisée à cet effet a recueilli la somme de six cents francs remise vers la mi-janvier à l'administration de l'Office cantonal du travail, qui procéda immédiatement à la répartition de ce montant aux familles les plus éprouvées et particulièrement à celles qui ont de nombreux enfants.

D'autre part, le même office a aussi reçu une somme de 1200 francs du produit de la collecte organisée par l'Association des em-

ployés de la Caisse nationale suisse en cas d'accidents, somme spécialement destinée et déjà distribuée à nos ressortissants rapatriés de l'étranger par suite du manque de travail.

Ces secours vinrent à propos à une époque où nos ouvriers étaient le plus durement frappés par le chômage ensuite du froid rigoureux. L'Office cantonal du travail se fait donc un devoir d'exprimer un chaleureux merci aux généreux donateurs pour cette louable attention envers nos sans-travail. J. Z.

Une nouvelle paroisse en perspective

Depuis assez longtemps, des démarches sont en cours pour l'érection d'une paroisse à Sommentier, qui serait détachée de la paroisse de Vuisternens-devant-Romont. Un fonds a été constitué par testament à cet effet. Les autorisations nécessaires ayant été données, la commune de Sommentier a été chargée de pourvoir à la construction de l'église et de la cure. Elle a confié cet ouvrage à M. l'architecte Auguste Genoud. Quand l'église et la cure seront construites, la paroisse sera officiellement érigée.

Une création à Fribourg

Intrigues, l'œuvre nouvelle de René Morax, que la Sarina va créer, le 12 et 14 février, au théâtre Livio, est, comme son titre l'indique, une comédie d'intrigue. On nommait ainsi, quand les genres étaient bien délimités, une action à péripéties. Il ne s'agit pas d'une satire des mœurs politiques ou des complications de la vie moderne. C'est un souvenir que l'auteur a rapporté du Tessin, dont il a esquissé un tableau coloré et mouvementé.

La scène se passe dans la cour d'une pâtisserie, dans une petite ville tessinoise. Le fils du patron, Rolando Sparghelli, rentre de l'étranger pour tout révolutionner. De fait, il ne réussit qu'à enlever la fille de sa noble voisine, l'amour étant plus fort que les préjugés de caste et de parti. Comment il est pris entre une ancienne et une nouvelle passion, comment il se débarrasse maladroitement de l'une pour s'empêtrer dans l'autre, la rivalité d'Adelina, la Tessinoise, et d'Elsa, la Zuricoise, les ruses d'un étranger louche, les commentaires de Théo, le chef d'orchestre du casino et d'Emilia, la servante du bar, les ambitions politiques de Gotardo Sparghelli, artiste en confiserie, et de Butti, l'orfèvre, l'orgueil de la comtesse d'Intragna, tout cela forme le cocktail — alcools et sirops — qui est agité dans cette joyeuse pâtisserie.

L'auteur a tenté d'y mettre l'esprit de Locarno, non pas celui des solennels diplomates internationaux, mais celui qui court les rues, gai et frondeur, et rit à l'ombre des arcades.

Un court intermède musical, au début du troisième acte, est un prétexte à faire entendre quelques charmantes chansons populaires du Tessin et à situer dans son cadre ce divertissement.

A propos de tournage sur bois

L'atelier de tournage sur bois, qui vient d'être ouvert à l'Ecole de menuiserie du Technicum n'est pas, comme on l'a dit par erreur, le seul qui existe à Fribourg. Depuis 24 ans, en effet, un de nos vieux maîtres d'état, M. Charles Riva, à la rue de Locarno, exerce le métier de tourneur sur bois et a exécuté des travaux très estimés tant pour les administrations publiques que pour les particuliers.

Solrée-loto

Les employés du chemin de fer Fribourg-Morat-Anet se rattachant aux idées chrétiennes sociales se rencontreront, demain soir, dimanche, dès 8 heures, à l'hôtel des Corporations, pour oublier un instant le labeur quotidien et fraterniser à l'occasion d'une réunion familière. Les amis de ces dévoués cheminots sont très cordialement invités à venir leur témoigner leur sympathie. Un orchestre, un loto, avec de magnifiques lots, des productions individuelles feront trouver courts, les instants d'une agréable soirée.

Cercle de Saint-Pierre

Les hommes et les jeunes gens sont invités à prendre part à la communion générale de demain dimanche, 5 février.

Ils sont instamment priés d'offrir leur communion, selon le vœu du Souverain Pontife, à l'intention des gouvernants des nations.

Réunion des congrégations de la Sainte Vierge à Notre-Dame

Demain dimanche, à 5 heures, réunion mensuelle des congrégations des hommes et des dames, des confréries du Rosaire et du Cœur Immaculé de Marie. Après le sermon, chant des complies, procession et bénédiction du Saint Sacrement. La cérémonie se terminera par la récitation du chapelet.

SERVICES RELIGIEUX

DIMANCHE, 5 FÉVRIER

Saint-Nicolas : 5 h. ½, 6 h., 6 h. ½, 7 h., messes basses. — 8 h., messe des enfants, chantée ; sermon. — 9 h., messe basse, sans sermon. — 9 h. 35, aspersion, bénédiction des cierges de la Chandeleur, procession, grand-messe. — 11 h. ½, messe basse ; sermon. — 1 h. ½, vêpres des enfants. — 3 h., vêpres capitulaires, bénédiction.

Saint-Maurice : 6 h. ½, messe. — 8 h. ½, messe, sermon allemand. — 10 h., bénédiction des cierges, messe chantée. — 1 h. ½, vêpres et bénédiction. — 7 h. ½, chapelet et prière du soir.

Saint-Pierre : 6 h., messe. — 7 h., messe et communion générale des groupes féminins, du chœur mixte, du Cercle de Saint-Pierre. — 8 h., messe des enfants, instruction. — 9 h., messe avec instruction en allemand. — 10 h., messe chantée, précédée d'une instruction liturgique, de la bénédiction des cierges et de la procession de la Chandeleur. — 11 h. ½, messe, instruction. — 1 h. ½, catéchisme et bénédiction du Saint Sacrement. — 6 h. du soir, chant des complies et bénédiction du Saint Sacrement.

Notre-Dame : 6 h. ½, 7 h., messes basses. — 8 h., messe basse pour les enfants des classes allemandes de la paroisse de Saint-Nicolas. — 9 h., messe basse, sermon italien. — 10 h., bénédiction des cierges, procession, messe chantée sans sermon. — 5 h., réunion des congrégations mariales, sermon, chant des complies, procession, bénédiction du Saint Sacrement, chapelet en français.

R. Pères Cordeliers : 6 h., 6 h. ½, 7 h., 7 h. ½, 8 h., messes basses. — 8 h. 40, bénédiction des cierges et procession. — 9 h., messe chantée. — 10 h. ½, messe basse et sermon français. — 2 h. ½, vêpres et bénédiction.

R. Pères Capucins : 5 h. 15, 5 h. 45, 6 h. 25, messes. — 10 h., messe basse avec allocution.

MARDI, 7 FÉVRIER

Notre-Dame : 8 h., messe de l'archiconfrérie des Mères chrétiennes, instruction et bénédiction.

Concert du chœur d'hommes

la « Mutuelle »

Nous rappelons que ce concert aura lieu demain après midi, à 5 heures, au Capitole, avec les concours de M^{lle} Chappuis, soprano, professeur de chant, et de M. E. Kremel, pianiste, professeur à l'Institut D^r Schmidt, à Saint-Gall, et de M. G. Aeby, organiste, à Fribourg.

Le concert devant commencer à 5 heures précises, le public est prié d'être très exact.

Subvention fédérale

Le Conseil fédéral a alloué, au canton de Fribourg, 14,560 fr. au maximum, pour les travaux d'assainissement et de reboisement dits de la Gérine V (projet complémentaire) exécutés par l'Etat de Fribourg (devis : 22,200 francs).

Etat civil de la ville de Fribourg

Décès

14 janvier. — Piller Anne née Schornoz, épouse de Jean, de et à Bonnefontaine, née en 1861.

15 janvier. — Esseiva Joseph, pharmacien, de Fribourg, né en 1861, époux d'Emma née Frey, rue de Romont, 6.

17 janvier. — Clément Suzanne, fille de Fernand, d'Epandes, née en 1933, rue de Lausanne, 48.

18 janvier. — Steger Martin, d'Ettswil (Lucerne), né en 1855, veuf de Marie née Chappuis, domicilié à Morat.

Schaller Anne-Marie, fille de Canisius, de Wünnwil, née en 1921, Grabensaal, 147.

19 janvier. — Molliet Catherine, fille de Germain, de Courmills, né en 1933, Court-Chemin, 68.

20 janvier. — Bourqui Pauline née Cottier, veuve de Louis, de Murist, née en 1863, Petites-Rames, 296.

23 janvier. — Pollien Antoinette, d'Assens (Vaud), née en 1844, rue de Lausanne, 3.

Baumgartner Anna née Husstein, veuve de Victor, de et à Buochs, née en 1867.

24 janvier. — Criner Victorine née Schmidt, veuve de Louis, de nationalité britannique, née en 1863, rue de Lausanne, 9.

25 janvier. — Clément Francis, fils de Fernand, d'Epandes, né en 1933, rue de Lausanne, 48.

26 janvier. — Moullet Marie, domestique, de et à Posat, née en 1898.

Aebischer Claude, fils d'Albin, de Saint-Ours et Heitenried, né en 1933, domicilié à Broc.

27 janvier. — Zahn Pierre, employé de chemin de fer, d'Alterswil, né en 1890, époux de Joséphine née Durret, Neuveville, 90.

Audergon Joséphine née Mivelaz, veuve de Jacques, de Chésoelloz, née en 1850, domiciliée à Belfaux.

28 janvier. — Jaquet Firmin, assistant à l'Université, de Fuyens, né en 1858, époux de Marie née Oberon, rue Grimoux, 24.

Pythoud Jean, de Noréaz, né en 1864, veuf de Marie née Sallin, domicilié à La Chaux-de-Fonds.

29 janvier. — Zosso Claude, fils de Léon, de Tavel, né en 1932, rue du Nord, 23.

30 janvier. — Brühlhart Jacques, domestique, de Tavel, né en 1885, domicilié à Bössingen.

31 janvier. — Beriswyl François, prébendaire, de Fribourg, né en 1863, veuf de Catherine née Aeby, hôpital des Bourgeois.

Lehmann Catherine, domestique, de Schmitten et Tavel, née en 1881, domiciliée à Prez-vers-Noréaz.

Naissances

22 janvier. — Rappo Liliane, fille de Martin chauffeur, de Schmitten, et de Marie-Antoinette née Piantino, Impasse des Rosiers, 11.

Doutaz Pierre, fils de Joseph, journaliste, de Gruyères, et de Séraphine née Castella, domiciliés à Neirivue (à vécu 1 jour).

Zumwald Augusta, fille de Jacques, manœuvre, de Guin et Tavel, et d'Anna née Bertschy, Neuveville, 90.

Promesse de mariage

27 janvier. — Aebischer Charles, tapissier, de Saint-Ours et Heitenried, avec Peissard Florence, de Tavel.

Banque d'épargne et de prêts de la Broye

Dans sa séance du 2 février, le conseil d'administration a ratifié les comptes de l'exercice écoulé. Le bénéfice net s'élève à 34,651 fr. 52 avec le report de 1931, dont la répartition est proposée comme suit : 10,000 fr. au fonds de réserve supplémentaire ; 16,495 fr. au paiement d'un dividende de 5 % net ; 8,156 fr. 52 au nouveau compte.

Le mouvement général atteint 16,345,969 francs 86 et le total du bilan 3,489,699 fr. 22. Les prêts ont progressé de 134,397 fr. 92 et les dépôts de 164,619 fr. 35.

L'assemblée générale des actionnaires est fixée au samedi 4 mars, à 2 h. ½ de l'après-midi, au local, à Estavayer-le-Lac.

RADIO

Dimanche, 5 février

Radio-Suisse romande
11 h., gramo-concert. 12 h., lectures littéraires par M^{lle} Deraïne. 12 h. 40 à 14 h. (de Genève), concert. 17 h. (de Fribourg), concert par le Chœur d'hommes la Mutuelle, sous la direction de M. Hug, avec les concours de M^{lle} Chappuis, professeur, de M. Kremel, pianiste et de M. Georges Aeby, pianiste. Au programme : Chœur d'hommes : « Salut à l'aimée », de Thuille. 1. « Sonate pour piano », de Brahms. 3. Chœur d'hommes : « Prière », de Rouiller et « Chanson tzigane », de Pantillon. 4. Chants pour soprano (au piano, M. Georges Aeby). 5. Chœur d'hommes : « O lacs de mon pays », de Lauber. 6. « Wanderer-Phantasie », de Schubert. 7. Chants pour soprano. 8. Chœur d'hommes : « Le retour du printemps », de Neubner. 18 h. 30 (de Lausanne), « La sincérité », conférence religieuse par Son Exc. Mgr Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg. 19 h., récital de clavocin. 19 h. 40 (de Lausanne), radio-chronique. 20 h., concert par l'Orchestre de la Suisse romande. 21 h. (de Lausanne), le Trio de Budapest. 22 h., dernières nouvelles.

Radio-Suisse allemande

10 h., conférence catholique. 10 h. 45 (de Zurich), matinée de musique de chambre. 11 h. 30, demi-heure d'auteurs suisses. 12 h., concert par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 16 h. 30 (de Zurich), concert par le chœur d'hommes Liedertafel, de Zurich. 20 h. (de Zurich), « Laktmé », opéra en trois actes, de Delibes.

Stations étrangères

Koenigswusterhausen, 19 h. 30, « Aida », opéra, de Verdi. Langenberg, 16 h. 30, concert militaire. Hamburg, 20 h., concert populaire. Stuttgart, 16 h., concert symphonique. 20 h. 15, soirée variée. Londres national, 13 h. 30, récital de violon, par Jack Salisbury. Vienne, 13 h. 5, concert symphonique. 16 h. 30, concert d'orchestre. Radio-Paris, 13 h., causerie religieuse. 18 h. 30, concert d'orchestre. 21 h., music-hall. Poste Parisien, 11 h. 5, concert récréatif. Rome, Naples, 20 h. 45, « Princesse Dollar », opérette, de Fall. Prague, 20 h. 5, concert.

Lundi, 6 février

Radio-Suisse romande
12 h. 40, gramo-concert. 13 h. 40, informations financières. 15 h. 30 et 16 h. 20, Quintette Radio-Suisse romande. 18 h. (de Lausanne), séance récréative pour les enfants. 19 h., radio-chronique et commentaires sur les travaux de la Société des nations. 19 h. 30, cours professionnels pour apprentis (métallurgie). 20 h. (de Lausanne), récital Chopin, par M. Veuve, pianiste, de Neuchâtel. 20 h. 35 (de Lausanne), concert symphonique par l'Orchestre de la Suisse romande. 21 h. 15, environ (entr'acte), dernières nouvelles.

Radio-Suisse allemande

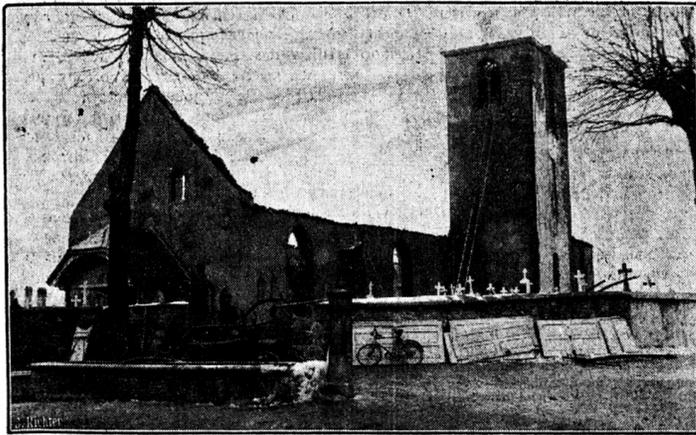
12 h. 40, concert récréatif par disques. 15 h. 30, concert par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 16 h., concert de Quintette. 20 h. (de Zurich), grand concert consacré à Wagner.

Stations étrangères

Hamburg, 19 h. 30, retransmission de l'Opéra de Hanovre. Londres national, 16 h. 45, concert par l'Orchestre du studio écossais d'Edimbourg. Londres régional, 19 h. 30, concert par fanfare. Vienne, 17 h., concert d'orchestre. Radio-Paris, 21 h., « Othello », opéra, de Verdi. Paris, P. T. T., concert donné par le Quintette des solistes de la Garde républicaine. Prague, 20 h., récital de piano.

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.

L'INCENDIE D'ÉPENDES



Vue de l'église d'Epandes incendiée

vaient croire ses yeux et s'alarmait presque d'un changement aussi radical.

Cependant, des apparences sérieuses semblaient devoir confirmer le diagnostic du spécialiste bordelais ; dès septembre, les joues de Marie-Fleur, sans le secours d'aucun artifice, reprirent leur teinte rosée ; un léger embonpoint succéda à un amaigrissement inquiétant ; les forces en partie revenues, permirent de courtes promenades.

Le jeune professeur, ravi par ces prodromes de guérison et les dispositions qui le charmaient d'autant plus qu'il les sentait sincères, montra un visage rayonnant de bonheur... Lui aussi renouait à la vie !

Durant quelques semaines la félicité la plus parfaite régna dans la petite villa de Saint-Chamand...

Ce bonheur, Rosario, que ses fonctions auprès de Manette mettaient tous les jours en contact avec le jeune ménage, le considéra bien vite comme un défi à la vie douloureuse de son idole martyre.

Experte à lire dans les yeux de la fille de son cœur, la diuègne n'avait point tardé à y découvrir, aux heures de solitude, un désenchantement, une tristesse, qui touchaient au désespoir.

« Follement, j'ai fait luire à son esprit un espoir que je croyais fondé, songeait-elle, elle souffre de le voir s'évanouir, la pobrecita ! C'est si naturel ! »

Hélas ! il y avait certainement de cela dans la désespérance de celle qui ne savait plus et n'osait plus analyser ses sentiments mais voyait s'effondrer des espérances non formulées...

Certes, jamais, volontairement, elle n'avait souhaité la mort de Marie-Fleur, mais Yveline avait compté que, du moins, elle vivrait ainsi

dolente, amoindrie, demeurant éternellement pour son mari la femme-enfant, celle qu'on protège, qu'on soigne mais de laquelle un cœur d'homme n'attend rien.

Et elle rêvait de jouer auprès de son ami un rôle d'Egérie... Elle souhaitait tenir désormais l'emploi de confidente, de conseillère indispensable, de collaboratrice, peut-être même... Ne lui avait-elle pas dernièrement suggéré de faire un ouvrage sur les troubles du Sud-Ouest, offrant de prendre sa part de recherches en ce qui concernait ceux du Limousin et du Périgord ; elle avait déjà recueilli quelques notes sur Bernard de Ventadour, Bertrand de Born, Giraud de Borneuil... etc... Etienne, intéressé, avait acquiescé... puis, absorbé par sa femme, n'en parlait plus.

Et voici qu'un jour, Yveline, descendue à la villa pour chercher Marie-Antoinette, entendit Marie-Fleur prononcer cette phrase qui la laissa stupéfaite.

— Savez-vous, chère amie, ce que me conseille l'abbé pour me distraire ?... De me mettre au travail, afin de devenir cet hiver la secrétaire d'Etienne... Je vais commencer par apprendre la machine à écrire, ce qui lui évitera de fatiguer le soir ses yeux un peu fragiles.

Tout d'abord, Mme Forçès eut envie de rire. Marie-Fleur devenant secrétaire d'un savant professeur, d'un critique littéraire... Non ! ce pauvre abbé en avait de bien bonnes ! Il croyait décidément aux miracles... Mais savait-elle seulement mettre l'orthographe, la pauvre enfant !

Et, comme le visage de la jeune veuve exprimait un étonnement assez ironique, Etienne qui était présent, semblant deviner la pensée de son ancienne camarade, mit la chose au point.

— Vous ne sauriez croire, Yveline, dit-il, tout ce qu'il y a d'originalité, de mémoire heureuse, de vivacité d'esprit dans cette tête blonde !... Et quel style charmant, élégant, bien français elle possède. Vous ne vous en doutez pas, elle veut si peu écrire, la paresseuse ! Mais il paraît qu'au couvent, elle avait toujours le prix de narration.

— Oui, interrompit la jeune femme, mais j'étais punie pour mon apathie et mon inexactitude.

— Te voilà convertie, Marie-Fleur, décréta l'abbé André, souriant avec bonté ; l'ambition de devenir la collaboratrice d'un homme aussi distingué que ton mari va faire éclore un tas de dons qui sommeillent en toi...

Mais la jeune femme déclina avec humilité un rôle quasi prépondérant.

— Je désire seulement devenir une petite dactylo, modeste mais compréhensive et pas trop stupide, qui épargnera un peu de peine matérielle à son seigneur et maître...

Leurs visages à tous trois rayonnaient de la plus pure félicité.

Yveline ne put plus longtemps supporter un tel spectacle.

Ayant découvert une gouvernante sérieuse, elle leur rendit l'enfant, et prétextant de douloureuses névralgies, justifiées par sa mauvaise mine, elle se renferma dans sa gentilhommière, où ne retentissaient plus les rires et les gazouillis de Manette.

Bien plus, dans son besoin de solitude et sur les prières de Marie-Fleur, la malheureuse femme consentit à envoyer souvent Gérard à la villa ; ainsi, toutes les apparences resteraient sauvegardées ; elle n'aurait point l'air de bouder et par ailleurs ne jouerait plus ce rôle actif

dans cette sinistre comédie de l'amitié dont elle se sentait lasse et excédée.

Le jour enfermée dans son petit salon, la nuit cherchant en vain le sommeil, elle errait dans son parc, infatigable, marchant longtemps dans la grande paix sylvestre et ne trouvant rien pour calmer l'agitation de son cœur torturé.

Et, à la voir ainsi détachée de tout, de plus en plus rongée par ce sentiment mauvais dont elle n'avait pas voulu secouer l'emprise et qui, littéralement, la minait, Rosario sentait grandir en elle une haine implacable pour ceux qu'elle accusait d'être les bourreaux de sa querida.

(A suivre...)

Ecole
LÉMANIA
Lausanne

Préparation rapide et approfondie

Maturité fédérale
Poly - Baccalauréats

HILTPOLT

C'est le Zwieback
qu'on demande en
temps de GRIPPE

Du feu sous les cendres

par Andrée VERTIOL

Une fois rassurés sur la santé de la jeune femme, le père et le frère de Marie-Fleur, très conscients de la féline qui avait menacé le bonheur du jeune ménage, s'étaient résolus à utiliser le repos forcé de la convalescente pour travailler au perfectionnement de cette âme un peu puérole.

Bien entendu, l'abbé fut chargé de cette mission délicate. Il trouva un terrain très préparé par l'épreuve récente ; avec délicatesse et douceur, il sut ranimer la petite flamme parfois vacillante, mais jamais éteinte au cœur de Marie-Fleur.

Inspiré par l'ardeur rayonnante de sa foi, il démontra à sa jeune sœur que, non contente d'accomplir les devoirs conformes à son état de santé, elle devait désormais ne vivre que pour son mari et son enfant.

A quoi elle répondit avec une simplicité émouvante que, se sentant sérieusement atteinte à un moment donné, elle avait eu la révélation de la vérité... Combien elle avait réalisé en ces heures d'angoisse le néant de ses plaisirs, le vide de ses joies mondaines, la fragilité de ses amitiés... Avec la plus touchante sincérité, elle prétendit vouloir s'initier, dans l'avenir, aux travaux de son mari ; elle désirait lire avec lui des ouvrages sérieux, chercher à se documenter, à s'instruire ; prétendait d'autre part prendre en mains la direction de son ménage et s'occuper de sa fille.

Il fallut presque mettre le holà à son zèle de jeune néophyte... Le pauvre Etienne n'en pou-



Madame Elise Bourqui, née Bise, et ses enfants, à Murist, Paris et Fribourg; les familles de feu Annonciade Bise, à Murist, Paris, Lausanne, Genève et Zurich; les familles de feu Emma Bourqui, née Bise, à Murist, Paris, Archignac et Fribourg; M. l'abbé Delamadeleine, au Grand Séminaire de Fribourg; les familles Bertschy, Bise, à Murist, Montborget, Yverdon et Genève; les familles de feu Emilie Bise-Esseiva, Weissenbach-Bise, Reichlen-Bise, Stulz-Bise, à Fribourg et Berné;

M^{lle} Ursule Dougoud, à Vuisternens-en-Ogoz, ainsi que les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur l'abbé Elie BISE
curé de Vuisternens-en-Ogoz,
ancien doyen

enlevé subitement à leur affection dans sa 75^{me} année, après 47 ans de sacerdoce.

L'enterrement aura lieu lundi, 6 février, à 10 heures, à Vuisternens-en-Ogoz.



Monsieur le Doyen et le clergé du décanat de Saint-Prothais font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur l'abbé Elie BISE
curé de Vuisternens-en-Ogoz,
ancien doyen du décanat,

décédé le 2 février, muni des sacrements de l'Eglise.

Les funérailles auront lieu à Vuisternens, lundi 6 février, à 10 heures.



La paroisse et le Conseil paroissial de Vuisternens-en-Ogoz

font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur dévoué pasteur

Monsieur l'abbé Elie BISE
leur révérend curé depuis 47 ans
et ancien doyen

décédé pieusement, revêtu des habits sacerdotaux, à la fin de la messe du jour de la Purification.

L'office d'enterrement aura lieu à Vuisternens-en-Ogoz, lundi, 6 février, à 10 heures.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.



Le conseil communal, la commission scolaire, le conseil de bienfaisance, de Vuisternens-en-Ogoz

font part du décès de

Monsieur l'abbé Elie BISE
leur regretté curé,
ancien doyen

décédé le 2 février, auprès des saints autels, dans sa 75^{me} année.

Les funérailles auront lieu le 6 février, à 10 heures, à Vuisternens-en-Ogoz.



La Cécillienne de Vuisternens-en-Ogoz

fait part du décès de son cher président

Monsieur l'abbé Elie BISE
membre fondateur dévoué
des Cécilliennes du décanat de Saint-Prothais

Les funérailles auront lieu à Vuisternens-en-Ogoz, le 6 février, à 10 heures.



L'Association cantonale des Etudiants suisses

fait part du décès de

Monsieur l'abbé Elie BISE
curé de Vuisternens-en-Ogoz
son fidèle membre honoraire,
vétéran de la Société des Etudiants suisses,
dont il faisait partie depuis cinquante-trois ans

L'enterrement aura lieu à Vuisternens-en-Ogoz, lundi, 6 février, à 10 heures.



L'office d'anniversaire pour le repos de l'âme de

Madame Marie EGGER
née Etienne
tertiaire de Saint-François

sera célébré mardi, 7 février, à 9 h. 1/2, à l'église de Villars-sur-Glâne.

A VENDRE Moto neuve
jambons de campagne
fumés.

S'adresser à Publicitas, suite sous P 10493 F, Fribourg sous P 46129 F, Publicitas, Fribourg.



Madame veuve Marie Galley-Déforel; M. et Mme Victor Galley et leurs enfants; M. et Mme Ernest Galley et leurs enfants; M. et Mme Arnold Schneider-Galley; M. et Mme Louis Galley et leurs enfants, à Fribourg, ainsi que les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Isidore GALLEY

leur cher époux, père, beau-père, grand-père, frère, oncle et cousin, décédé à l'hôpital cantonal, le 2 février, à l'âge de 75 ans, muni des sacrements de l'Eglise.

L'office d'enterrement a eu lieu ce matin, samedi, 4 février, à l'église de Saint-Pierre.



L'office d'anniversaire pour le repos de l'âme de

Madame veuve Julie DESCHOUX
sera célébré lundi, 6 février, à 8 heures, en l'église de Saint-Pierre.

CAPITOLE

Ce soir, à 20 h. 30,
Demain dimanche, matinée à 14 h. 30,
soirée à 20 h. 30.

Le film le plus attendu de la saison

FANNY
de Marcel Pagnol, avec
RAIMU

Charpin Orane Demazis
Alida Rouffe Pierre Fresnay
Tous les créateurs de MARIUS
Retenez vos places.

TELEPHONE 1300

BUFFET DE LA GARE
DE
ROSÉ
DIMANCHE, 5 FÉVRIER
CASSÉE-CONCERT
Orchestre Tetsch
Invitation cordiale. Le tenancier.

Spécialités
du **Buffet**
du 6 au 12 février
1933

Lundi La saucisse grillée au vin blanc au risotto 2.50

Mardi La compote de rave à la saucisse au fote 2.50

Mercredi Les pieds de veau poulette aux champignons 2.50

Judi Le pot-au-feu du buffet 2.50

Vendredi Les asperges milanaises 2.50

Samedi Les nouilles fraîches au jambon 2.50

Dimanche La langue de bœuf sauce piquante. Pommes nature 2.50

1^{er} étage : BAR-BUVETTE,
salle pour banquet.

Fribourg. CH. MAYER.

Vente juridique de chédail

Lundi 13 février 1933, dès 13 heures, devant le domicile de Wolf Alfred, fermier, à Granges-sur-Marly, l'office vendra, au plus offrant et au comptant : 4 chars à pont, 1 char de marché, 1 charrette, 1 faneuse, 2 faucheuses, 1 râteau-fane, 1 râteleuse, 1 buttoir, 1 semoir, 2 herses, 1 rouleau, 1 machine à arracher les pommes de terre, 2 chars à purin, 1 tombereau, 1 traîneau, 1 char à lait, 1 caisse à gravier, 1 batteuse, 1 hache-paille, 1 concasseur, 1 meule, 2 chenaguets, 7 tolliers, 4 couvertures, 16 clochettes, 1 romaine, 1200 liens, 12 tonneaux et fûts, une quantité d'outils divers, etc., etc. 10490

Office des faillites de la Sarine.

Smoking
A VENDRE D'OCCASION grande taille, excellent état.

AGENCE COMMERCIALE On demande tout de suite

un agent
pour le canton de Fribourg. — Offres sous P 1235 N, à Publicitas, Neuchâtel.

CINÉMA ROYAL

CE SOIR,
la plus étincelante comédie de la saison

**ANNABELLA
JEAN MURAT
& DUVALLE**
dans

PARIS-MEDITERRANEE

Pour les **déménagements**
adrez-vous à
M. ZUMWALD
TRANSPORTS - CAMIONNAGE

avec café-restaurant, sur bon passage, près gare C. F. F. — Ecrire sous chiffres G 2701 L, à Publicitas, Lausanne.

petit hôtel

Jeune homme
ayant fait presque entièrement ses humanités (classes de latin), cherche place dans bureau ou magasin.

S'adresser sous chiffres P 40121 F, à Publicitas, Fribourg.

FRIBOURG — Route Neuve
Téléphone 11.45 10485

VOICI

Pourquoi notre vente a du succès. Nous vendons nos marchandises de qualité au prix des marchandises ordinaires.

PROFITEZ :
LA VENTE SERA TERMINÉE JEUDI 9 CRT.

Chapellerie

CHAPALEY-BRUGGER
Rue de Lausanne, 20

Ville de Fribourg
Mise en soumission

Le Conseil communal met en soumission la fourniture et pose d'une balustrade en fer forgé, au Schenberg.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs domiciliés sur la place de Fribourg depuis 6 mois au moins et y payant les impôts.

Les intéressés peuvent prendre connaissance du cahier des charges, formulaire de soumission et des plans dès lundi 6 février 1933, au Secrétariat de l'Edilité.

Les soumissions portant la suscription « Soumission balustrade Schenberg » devront être retournées, sous pli cacheté, audit bureau, jusqu'au jeudi 16 février 1933, à 11 h. 30, heure à laquelle elles seront ouvertes en présence des soumissionnaires.

Les soumissions nous parvenant après l'heure susindiquée ne seront pas ouvertes et retournées à l'expéditeur.

Direction de l'Edilité.

Vente juridique de foin et regain

Jeudi, 9 février 1933, à 13 h. 1/2, devant le domicile d'Alfred Wolf, fermier, à Granges-sur-Marly, l'office vendra au plus offrant et au comptant : environ 20,000 pieds de foin et regain. 10489

Office des faillites de la Sarine.

Nous mettons en VENTE

Richelieu à lacets, noirs
Richelieu à lacets, bruns
Souliers brides, noirs, talons bottiers
Souliers brides, noirs, talons L. XV
Souliers brides, bruns, talons L. XV
Souliers brides, bruns, talons bottiers
Souliers brides, vernis, talons bottiers
Souliers brides, vernis, talons L. XV
Souliers brides, daim, fantaisie

au choix la paire Fr. 8.80

Consultez s. v. pl. nos expositions spéciales

KURTH
FRIBOURG 51,
rue de Lausanne

Lorsque les microbes pullulent...

De même que la mauvaise herbe envahit un jardin inculte, de même les microbes pullulent dans une bouche mal soignée. Bien qu'infiniment petits, au point que les yeux sont impuissants à les apercevoir, ils ne s'en développent pas moins tout à leur aise, et seuls le savant, le médecin, le chercheur, peuvent découvrir, à l'aide du microscope, ces êtres infimes qui grouillent par milliards dans les bouches privées de soins.

Les bactéries se multiplient en général par division, avec une rapidité telle qu'en moins de 4 heures, une simple colonie de 100 éléments peut atteindre le nombre de 25,000 ! Il est évidemment possible, par un nettoyage mécanique, de débarrasser partiellement les dents de ces colonies microbiennes, mais leur développement reprend ensuite tranquillement son cours.

Il existe cependant un moyen de se protéger : ce moyen, c'est l'ODOL. En recouvrant les dents et toute la cavité buccale d'une mince couche antiseptique, l'ODOL s'oppose d'une façon absolue, et cela pendant plusieurs heures, à la multiplication des microbes.

On a constaté qu'une colonie de 100 bactéries ayant atteint, en 4 heures, le chiffre de 25,000, tombait à 188 après l'emploi de l'ODOL. Il est évident qu'un produit qui s'oppose au développement des microbes d'une façon aussi puissante est une sauvegarde pour la santé.

Employez donc ce procédé pour vos enfants et pour vous-même et imposez à votre famille l'usage de l'ODOL au moins trois fois par jour !

Le flacon entier : **ODOL** Le demi-flacon : Fr. 3.50 Fr. 2.50
Le double-flacon : Fr. 5.—

Fernand LOB
19, avenue de Rome, FRIBOURG

mettra en vente dès
lundi matin, 6 février
un choix de
bonnes juments

NOUVEAU !!

Madame, Mademoiselle,
Venez assister à notre

Cours de coupe gratuit

offert par **ECLAIR-COUCPE**
Lundi le 6 et mardi le 7 février,
les deux jours à 3 heures de l'après-midi et à 8 heures du soir,
au restaurant sans alcool « Le Foyer »,
ROUTE-NEUVE, 6

Pas de calculs, pas d'apprentissage, seulement **UNE HEURE D'ATTENTION**

à notre nouveau système et vous saurez couper tous vêtements et lingerie pour dames, messieurs et enfants.

Invitation cordiale.

ECLAIR-COUCPE, ZURICH
Case postale, 66, Fraumünster.

ATTENTION !

Pour toutes vos réparations d'instruments de musique, accordage, adressez-vous directement à l'ouvrier spécialiste 40127

M. Prétôt, place Notre-Dame, 165, Fribourg
accordeoniste diplômé

Accordeons, harmoniums, pianos, gramophones, etc., repolissage, travail à très bas prix, accordeons neufs et d'occasions. Leçons.

A vendre
4 chèvres portantes, ainsi que quelques centaines de kg. de foin et regain.
S'adresser à Camélique Antonin, Courmillaud.

A l'avenir !
la maison de confiance pour nettoyages et désinfection : 10448
Charles Baumeier
Désinfection - nettoyages
FRIBOURG
rue des Maçons, 199
Téléphone 950

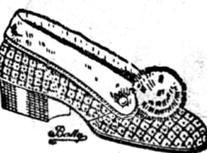


10⁰/₀

rabais sur tous les articles d'hiver.

CHAUSSURES Vonlan then

Tilleul, 153 FRIBOURG



ON DEMANDE place Salle du Capitole, Fribourg

Dimanche, 5 février 1933, à 17 h. précises... CONCERT... donné par le chœur d'hommes la « Mutuelle »...

pour jeune homme de 14 ans, très bien recommandé... Bandages herniaires... Cuisinière... A LOUER Lait

pour le 25 juillet APPARTEMENT ensoleillé, de 4 chambres, cuisine, bain, chauffage central... A LOUER Lait

PROFITEZ LIQUIDATION PARTIELLE à la Chapellerie - chemiserie Sauser-Reichlen Rabais de 10 à 50% VOYEZ NOS VITRINES

Venez et comparez A LOUER à la Vignettaz, pour le 25 juillet, 2 beaux appartements de 4 chambres...

Foire du 6 février 1933 Grande vente de MEUBLES D'OCCASION LITS à 1 et 2 places avec literie depuis Fr. 35.- COMMODES plates 30.- TOILETTES-COMMODES-LAVABOS 18.- CRAISES 4.- CANAPÉS reps, divans moquette 60.- TABLES DE NUIT 8.-

LIQUIDATION TOTALE

de tous les articles de vannerie. ROHNER, Varis, 5 FRIBOURG. 10479

Nouvelle église de WÜNEWIL SOUMISSION

La paroisse de Wünewil met en soumission les travaux de serrurerie, 1er lot (chassis des vitraux et fenêtres) de sa nouvelle église. Les intéressés peuvent prendre connaissance des plans, formulaires et conditions au bureau de l'architecte soussigné, Pérolles, 91, à partir de mardi, 7 février, de 10 h. à 12 heures.

NOUVEAUTE JACQUES DEBOUT

Une disciple de sainte Thérèse de Lisieux Alice de Jésus Prix : 1.25 AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL 130, Place St-Nicolas et Avenue de Pérolles, 38 FRIBOURG

CLUB SPORTIF Fribourg Nous avisons nos membres actifs et passifs que nous avons transféré notre local et notre salle d'entraînement à l'HOTEL SUISSE

Vente aux enchères de bétail et chédail

Pour cause de cessation de bail, l'hoirie Rossier exposera en vente aux enchères publiques, devant son domicile, à Bourguillon, près Fribourg, le samedi 18 février, dès 9 h. du matin : 5 chars à pont avec cadre, à l'état neuf, 1 char de marché, 1 voiture, 1 petit char, 1 caisse à purin, 1 charrette à lait, 2 faucheuses « Cormick », 1 râteau-fane, 1 faneuse, 1 charrie, 2 buttoirs dont un combiné, 1 rouleau en fer, herse à champs et à prairies, 1 caisse à gravier, brancard, 1 grande luge, 2 brouettes, 1 machine à battre avec manège, 1 moulin à vanner, 1 hache-paille, 1 coupe-racines, 1 meule, 1 cric, 1 bascule, patins pour char, chaînes, fil de fer, faux, pioches, etc., ainsi que du mobilier.

Vente juridique d'immeubles UNIQUE ENCHÈRE

Lundi, 6 mars 1933, à 14 h. 1/2, à l'auberge de Bonnefontaine, l'office vendra les immeubles dépendant de la faillite de Théodore Junco, à Montécu, comprenant habitation, grange, écurie, prés et bois de 30.532 mètres. Taxe cadastrale : Fr. 10.426.- Ces immeubles seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur. 10444 Office des faillites de la Sarine.

Maison de la place CHERCHE Voyageur connaissant la branche tissus, sérieux et travailleur. Pour tous renseignements, s'adresser sous P 10483 F, à Publicitas, Fribourg.

Vente juridique de chédail et bétail L'Office des faillites soussigné vendra aux enchères publiques, vendredi, 17 février 1933, dès 10 heures du matin, devant le domicile des frères Alois, Robert et Joseph Brugger, à Seigiswil, près Heltenried, ce qui provient de l'inventaire suivant :

Chédail : 6 chars à pont, 1 petit char à ressort, 1 voiture à pincette, 1 char à lait à ressort, 1 traîneau de course, 2 faucheuses avec appareil à moissonner, 1 faneuse, 1 râteleuse, 1 charrie brabant et 1 buttoir combiné, 1 arracheur de pommes de terre, 1 char à purin avec fût, 1 herse-bêche, herse à prairies et à champs, 1 semoir à graines, 1 rouleau à champ, 1 hache-paille, 1 concasseur, 1 coupe-racines, 1 meule à aiguiser, 2 moulins à vanner, 1 fouteuse, 1 bouillier à pommes de terre, 1 établi de menuisier, harnais de chevaux, couvertures de laine et de pluie, cloches, bourdons, faux, fourches et autres instruments aratoires, etc. Bétail : 3 chevaux (juments de 7-13 ans), 14 vaches, 5 génisses, 5 taures, 2 taureaux d'élevage d'un an, 4 veaux à l'élevage. 70-25 Le bétail sera misé à 1 heure. Tavel, le 1er février 1933. L'office des faillites de la Singine.

CONCOURS de la Cigarette Maryland - Caroline Trois mille francs de prix 1er prix Fr. 300.- 2me » » » » » 200.- 3me » » » » » 100.- 2 prix de Fr. 50.- » » » » » 100.- 10 » » » » » 20.- » » » » » 200.- 50 » » » » » 10.- » » » » » 500.- 320 prix de 5.- » » » » » 1600.- TOTAL Fr. 3000.- Règlement : La nouvelle cigarette MARYLAND-CAROLINE se vend dans trois emballages différents : a) la qualité douce, dans un paquet jaune, à 50 cent. les 20 p. b) la qualité forte, dans un paquet bleu, à 50 cent. les 20 p. c) la qualité faible en nicotine, avec bout carton et coton-filtre, dans un étui blanc, à 80 cent. les 20 p. Le concours consiste à répondre aux trois questions suivantes : 1° Laquelle des trois qualités préférez-vous ? Répondre simplement en envoyant un exemplaire du petit papier jaune, ou bleu, ou blanc, qui se trouve respectivement dans chaque emballage. 2° Devinez l'ordre de préférence dans lequel répondra la majorité des suffrages des fumeurs pour les trois qualités. — Indiquer simplement les trois mots jaune, bleu et blanc, numérotés dans l'ordre que vous présumez. 3° Devinez le nombre des réponses auxquelles ce concours aura donné lieu. La question 3 sert à déterminer l'ordre de répartition des prix entre les concurrents ayant répondu juste à la question 2. Les réponses sont à nous faire parvenir jusqu'au 15 mars 1933 à l'adresse Cigarettes Caroline, Carouge (Genève) et porter sur l'enveloppe la mention Concours. Seront seules valables les réponses conformes au règlement et accompagnées du petit papier de couleur. Indiquer lisiblement le nom et l'adresse de l'expéditeur. Les résultats du concours seront homologués par huissier et publiés le 29 avril 1933 dans les journaux suivants : La Suisse, Genève ; Feuille d'Avis, Lausanne ; Nouvelliste Valaisan, Saint-Maurice ; Impartial, Chaux-de-Fonds ; Anzeiger für die Stadt Bern ; National-Zeitung, Bâle ; Tages-Anzeiger, Zurich ; Vaterland, Lucerne ; Corriere del Ticino, Lugano. Il ne sera répondu à aucune correspondance relative à ce concours. Cigarettes MARYLAND-CAROLINE Carouge (Genève).

Grands marchés de chevaux

du printemps avec marché de grand et petit bétail à : A ARBERG (Canton de Berne) Mercredi, le 8 février ; Mercredi, le 8 mars ; Mercredi, le 12 avril ; Mercredi, le 10 mai. Ensuite chaque 2me mercredi des autres mois.

ENCHÈRES de bétail et chédail

Pour cause de cessation de bail, M. Alf. Ober-son, fermier à Maggenberg, près Tavel (Ct. Fribourg), vendra aux enchères publiques libres, le mardi, 14 février prochain : Dès 10 heures du matin le chédail : 3 chars à pont, 1 char à purin avec tonneau, 1 petit char à ressort, 1 char à lait à ressort, 1 voiture presque neuve, charrires brabants, petit buttoir, 2 faucheuses, râteleuse, semoir (« Saxonnia », système Sack), rouleaux à champ et à prairie, appareil à aiguiser, centrifuge à lait, à main et à force motrice, harnais de chevaux, licols, chaînes à chars, boilles. 10269 Mobilier : bois de lit avec matelas, armoires et autres. Dès 1 heure, le bétail : 4 bons chevaux de trait (juments), 23 vaches laitières, en partie fraîches vélées et en partie portantes, 10 génisses portantes de 2 et 3 ans, 10 taures, 2 jeunes bœufs, 1 taureau d'élevage de 1re classe de 2 ans, 2 veaux à l'élevage. Le bétail est de la race Simmental, primé avec une moyenne de 84 points. Marque laitière. Alf. OBERSON.

Vente juridique d'immeubles

Mardi, 7 mars 1933, à 11 heures, à la salle du Tribunal, Maison de justice, à Fribourg, l'Office vendra les immeubles dépendant de la succ. rép. de Josph Clerc, entrepreneur, à Villars-sur-Glâne, comprenant : habitation, Nos 49 et 50, cave, bureau, garage, atelier, hangar, fenil, remise, jardin, bois et place de 6720 mètres. Taxe cadastrale Fr. 55.862.- Estimation Fr. 40.000.- La vente se fera éventuellement par lots. 10445 Office des faillites de la Sarine.

ON DEMANDE Grand LOTO de famille

Dimanche, le 5 février, à 8 heures du soir Hôtel du BŒUF rue de Lausanne organisé par la Société ornithologique et avicole de Fribourg Nombres lots en volailles et lapins. Invitation cordiale. Le comité.

Vente aux enchères publiques de bétail et chédail

Pour cause de cessation de bail, le soussigné vendra, devant son domicile, à Autigny, le jeudi, 16 février, dès 9 h. 1/2 du matin : Bétail : 2 bons chevaux de trait de 6 et 8 ans, 9 vaches portantes et vélées, 2 bœufs pour la boucherie, 3 porcs et 20 poules. Chédail : 4 chars à pont, 1 tonneau à purin, 1 camion, 1 voiture, 1 charrette à lait, 2 brouettes à purin, 1 faneuse, 1 charrie, 1 buttoir, 3 herse à champ, 1 rouleau, 1 meule actionnée avec moteur, colliers pour chevaux et vaches, bâches, couvertures, 1 moulin à vanner, 1 caisse à gravier, chaînes à brouter, 4 stères bois sec, 3000 kg. de pommes de terre, bidons, boilles, clochettes, faux. Mobilier : armoires, desserte, canapé, lits, tables, machine à coudre, potager, régulateur, romaine, etc. 10469 Le bétail sera vendu dès 1 h. 1/2. L'exposant : Joseph Fasel.

Immeubles A vendre à des conditions avantageuses, immeubles de rapport, villas et chalets comprenant tout confort et jardin. S'adresser par écrit à Publicitas, Fribourg sous P 10473 F.

A vendre un joli DOMAINE de 11 poses, terrain 1re qualité et bon bâtiment, situé au milieu du village d'Avry-sur-Matran. S'adr. à Jean Kuchel, à Avry-sur-Matran (Ct. Fribourg). 10471

A LOUER

à Pérolles, près de la gare, bel appartement, 4 à 5 ch., bains, chauffage central, ascenseur. Convientrait pour bureaux. S'adresser sous chiffres P 10222 F, à Publicitas, Fribourg.

A LOUER le 2me étage, 61, rue de Lausanne, appartement de 5 chambres et chambre de bain. 10461 S'adresser : confiserie Perriard.

Mon encaustique CIRPUR blanche citron orange rouge-brun et indispensable pour l'entretien des parquets, meubles, linoléums, planches, mosaïques, etc. EN VENTE PARTOUT 1/2 kg fr. 1.50 GROS: DROGUERIES RÉUNIES SA- LAUSANNE

Grande mise de bétail

Le mardi 7 février, dès 1 heure, pour cause de cessation de bail, le soussigné vendra, devant la ferme du café d'Hauterive, aux Chavannes-sous-Romont : 2 juments de confiance, de 6 et 10 ans, extra pour le trait ; 1 taureau de 2 ans 1/2, primé en première classe ; 17 vaches portantes et fraîches vélées, 5 génisses de 2 ans, 4 d'un an et 2 brebis avec leurs agneaux. Le bétail fait partie du syndicat de Romont, race tachetée rouge, en grande partie de montagne, avec la marque de bonne laitière et diplôme du concours cantonal de vaches laitières à Fribourg 1931-1932. 10431 Terme de paiement. L'exposant : Ayer Léon.

PROFITEZ DE LA FIN de notre

GRANDE LIQUIDATION PARTIELLE

Vous trouverez certainement l'un ou l'autre article qui vous intéressera.

Notre CHOIX est IMMENSE et notre marchandise de qualité.

REMARQUEZ NOS SÉRIES à Fr. 15.80 14.80 11.80 9.80 8.80 6.80 et 4.80

Vente au comptant, prix affichés nets

En outre, sur tout le stock non compris dans les séries ci-dessus

Voyez nos 7 vitrines

10% de rabais

Chaussures DOSSENBACH

Place du Tilleul
FRIBOURG



Auberge de Cournillens

DIMANCHE, 5 février 1933

Matinée à 15 h. Soirée à 20 h.

Grandes représentations théâtrales

organisées par l'U. R. T. C.
section d'Estavayer-le-Lac

„Les Boissanssoif“

scènes de mœurs en 3 actes
de M. Thurler L., docteur, à Estavayer

1^{er} acte : On offre à Luc le mandat de député.
2^{me} acte : On épilogue sur le sermon de dimanche.
3^{me} acte : Le drame à l'auberge.

La séance se terminera par une jolie comédie villageoise.

Prix des places : Fr. 1.—, 1.50 et places réservées à Fr. 2.—. 92-13

Nouvelle pension de famille
Rue du Tir, 11 (II^{me}). Tél. 5.11
Cuisine soignée et variée
Vie de famille Salon de lecture
Pension complète Fr. 3.80

Cours de cuisine par chef-cuisinier
Se recommandant : 239-1
M. et Mme Walker-Harder.

GRANDE VENTE de mobilier

Mardi, 7 février 1933, dès 1 h. après midi, à la Cure de Dompierre, le greffe du tribunal de la Broye vendra aux enchères le mobilier ci-après : lits complets, tables de nuit, lavabos, buffets simples et doubles, tables en bois dur, 1 pupitre avec étagère, chaises diverses, 1 desserte, 2 régulateurs, tableaux divers, vaisselle et batterie de cuisine, livres et albums divers, 1 bascule, 1 petit char, 4 tonneaux de pommes à distiller, ainsi que quantité d'autres objets. 10466

La vente a lieu à tout prix et au comptant.

Pour vos constructions

utilisez nos :

Sciages bruts :
planches de toutes épaisseurs, bois de menuiserie

Bois travaillés :
lames sapin & « Douglas », feuilles mouchettes, soubassements, etc...

Séchage moderne. Travail soigné.
Se recommandant :

Vve M. Duriaux
FRIBOURG 72-5

SCIERIE DE PÉROLLES
Tél. Bureau 3.10. Chantier : Tél. 2.03.

Vente juridique d'immeubles

Mardi, 7 mars 1933, à 14 heures, à l'auberge de Villarod, l'office vendra les immeubles dépendant de la succ. rép. de Joseph Clerc, entrepreneur à Villars-sur-Glâne, comprenant habitation, atelier, forge, cave, hangar, bâtiment pour scie à molasse, bois, carrière à molasse, prés et champs de 15.362 mètres. Taxe cadastrale : Fr. 23.967.—. Estimation de l'office : Fr. 15.000.—. 10446
Office des faillites de la Sarine.

A VENDRE

quelques moules foyard et dalle ainsi qu'un moule dalle sec. On conduirait à domicile. S'adresser à Wendelin Buchs, Nierlet-les-Bois.

NOUS OFFRONS PRÊT

pour achats en tous genres, remboursements de dettes, reprises de commerces, libération d'hypothèques, etc., après une très courte attente. Discretion, non congéable, termes d'épargne et amortissements très réduits. En janvier 1933, 15,000 fr. de prêts.

„Sûmeu“ S. A.
Agence : Charles Müller, 38 Pl. de la Gare, Fribourg
Joindre à chaque demande 30 ct. p. le port.

CAISSE HYPOTHÉCAIRE DU CANTON DE FRIBOURG

Nous faisons toujours des

Prêts à long terme

par obligations amortissables, sans commission initiale.

Intérêt actuel des nouveaux prêts **4 1/4 %**

En outre, nous accordons des avances contre nantissement de nos cédules, obligations ou actions à des conditions avantageuses.

La Direction donnera volontiers tous les renseignements nécessaires. 226-1

Manufacture de trousseaux et lingerie
LOUIS BERSIER
2 Av. J.J. Mercier Lausanne
Offre spéciale
3 séries de trousseaux complets brodés, confectionnés 1^{re} qualité
Frs. 475.- 675.- 875.-
Seule maison en Suisse française ayant ses propres ateliers de broderie fabrication de lingerie demandez échantillons

Vente juridique d'immeubles

Lundi, 6 mars 1933, à 13 h. 1/2, à l'hôtel de la Croix-Blanche, à Marly-le-Grand, l'office vendra les immeubles dépendant de la faillite de Joseph Duss, agriculteur, à la Rossmatt (Pierrefortscha), comprenant habitation N° 49, cave, grange, écurie, remise, four, prés, champs et bois de 51,266 mètres. Taxe cadastrale : Fr. 22.803.—. Estimation de l'office : Fr. 17.000.—. 10447
Office des faillites de la Sarine, à Fribourg.

FIANCÉS

à vous d'apprécier ces prix :

Chambre à coucher
bois dur, armoire 3 portes
à Fr. 580.- 750.- et 950.-

Affaire exceptionnelle.

Belles salles à manger
bois dur sculpté
à Fr. 425.—

Maison Comte & Cie
succ. de veuve Ant. Comte,
FRIBOURG

Une langue étrangère

en 30 leçons, par correspondance, ou en 2 mois ici, à Baden. Diplôme enseignement en 3 mois. Diplôme commerce en 6 mois. Garantie, référen-BADEN, 9. 571 Ba ces. — ECOLE TAMÉ,

FORD

8 cylindres, la voiture de tourisme la plus rapide actuellement sur le marché. Avant de discuter, demandez à la confiture vous-même chez les agents généraux DALER Frères, garage du Capitole. 51-2

Ecole de coiffure

patentée 62934
Apprentissage rapide et complet du métier. Succès et certificat d'aptitude garanti. Ouvert toute l'année. — L. PEZET, rue de Coutance, 24, 1^{er}, Genève.

Fatigues...

Évitez donc cet effort cérébral. En commandant votre apéro ! Il n'y en a qu'un vraiment sans égal. C'est le « DIABLERETS » pur ou à l'eau.

NOUVEAUTÉ

J. L. Duffner, M. S. C.

Pour consoler et guérir les scrupuleux

« Petit code pratique de la thérapeutique des scrupules. Pour les malades et leurs directeurs. » (Revue des Communautés religieuses, dirigée par les RR. PP. J. Creusen et E. Jombart, S. J., janv. 1933, p. 40.)

Prix : Fr. 1.—

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL

130, Place St-Nicolas et Avenue de Pérolles, 38
FRIBOURG

Souffrez-vous

des reins ?



Un remède célèbre

Les Pilules Foster combattent l'acide urique et purifient le sang. Elles constituent une des meilleures méthodes de traiter rhumatisme, sciaticque, goutte, gravelle, coliques néphrétiques, enflure des chevilles, urine trop chargée ou trouble.

PILULES FOSTER pour les Reins et la Vessie

Dans toutes les pharmacies : 2 francs la boîte, 3 fr. 75 la double-boîte. Concessionnaire pour la Suisse : J. C. Brandenburg van der Gronden, 60, Route de Lyon, Genève.

Vente juridique d'une automobile

Lundi, 6 février 1933, à 11 heures, devant la Grenette, à Fribourg, l'office vendra au plus offrant et au comptant : une auto « Fiat » 501, 8 HP, en parfait état de marche, 150 litres d'huile pour moteurs. 10435
Office des faillites de la Sarine.

VINS

de qualité et bon marché 77-2

Maison Jos. Baserba, Fribourg

Des matières de première qualité et une exécution soignée



FR. SAUTER S. A. Bâle
Bureau technique de Genève, 25, boul. Georges Favon

A louer

pour le 25 juillet 1933, BEAUX APPARTEMENTS de 3, 4, 5 et 6 pièces, avec tout le confort moderne. 10478
S'adresser chez MM. PERRIN, WECK, rue de Romoni, 18.

Grande vente de bétail et chédail

Lundi, le 13 et mardi, le 14 février 1933.

Pour cause de cessation de bail, M^{me} veuve Berthe Lauper vendra aux enchères publiques livres, devant son domicile, à la « Grande ferme », à Lœwenberg, près de Morat :

A. BÉTAIL : 6 bons chevaux, types moyens de 2-8 ans, dont 1 jument de 2 ans primée (avec ascendance).
2.) 37 vaches fraîches vèlées ou portantes, 1 jeune vache grasse, 1 taureau de 3 ans primé en 1^{re} classe, 85 points, 1 génisse de 3 ans prête au veau, 9 génisses de 2 ans, dont quelques-unes portantes, 3 génisses de 1 an, 5 veaux d'élevage.

Tout le bétail appartient à la race tachetée rouge et figure dans les livres du Syndicat de Morat II. Bonnes laitières.

Concours de 1932. 27 pièces avec une moyenne de 85,3 points.
3.) PORCS : 2 truies portantes.
B. CHÉDAIL : 7 chars à pont complets, 1 char à purin complet, 1 char à fumier complet, 2 chars de marché avec pont, 1 char à lait, 2 tombereaux, 1 char à bras à 2 roues, 1 traîneau à 1 cheval, 1 brouette à herbe.

Divers balanciers, dont 2 pour 3 chevaux, petits balanciers.

Machines : 1 semoir (syst. Sack) à 2 chevaux, treize socs, 1 semoir à engrais, 1 semoir pour trèfle, 1 semoir « Senior », 3 faucheuses, dont 2 avec appareils à moissonner, 2 râtaux à cheval, 2 faneuses, rouleau en fonte, 1 herse-bêche, 1 herse à prairie, 1 coupe-racines, 1 meule à aiguiser, 1 monte-sacs avec chariot, 1 pompe à purin, 1 coupe-paille, 2 charrues brabant (syst. Ott), 2 buttoirs, dont 1 combiné, 2 houes à cheval, 1 arrache-pommes de terre (syst. Harder), une pompe à sulfater les arbres, diverses herbes en bois et en fer, 2 crics, 1 bascule, 1 van, diverses chaînes, cordes, bidons à lait et diverses cloches.

Tous les harnachements pour chevaux et vaches. Couvertures, musettes, etc. Tous les outils de campagne à main et de forêt, faux fourches, houes, haches, scies, etc., etc. Brouettes à fumier, caisses pour porcs, diverses échelles. Tonneaux à cidre et à fermentation, diverses seilles, etc., etc.

La vente de chédail commencera chaque matin, à 9 heures.

La vente de bétail comencera les 2 jours, à 1 heure de l'après-midi.

Lundi, le 13 février seront misés : 6 chevaux, 1 taureau et 23 vaches.

Le reste du bétail le mardi. Paiement au comptant.
Tout amateur est cordialement invité.
Par ordre : Pierre Benninger, juge de paix.

A LOUER

à Belfaux, 1 joli appartement de 2 chambres, cuisine, cave, galetas et jardin. Eau à la cuisine. Entrée à convenir. S'adresser par écrit sous chiffres P 10381 F, à Publicitas, Fribourg.

A LOUER

pour Carnaval 1933 un domaine de rapport, de 58 poses : bons prés et champs et beau verger, situé dans la Singine moyenne. Demander l'adresse sous N° 41, au Bureau d'annonces des « Friburger Nachrichten », Place du Tilleul, Fribourg. 76-24

A LOUER

pour le 25 juillet courant, dans villa très ensoleillée, au Gambach, deux jolis logements de 5 pièces avec confort moderne. Prix modérés. S'adr. sous P 10264 F, à Publicitas, Fribourg.

A LOUER

pour le 25 juillet ou plus tôt un appartement de 4 chambres, et 1 mansarde. Confort. 10378
S'adresser : rue de Locarno, 3, 2^{me} étage.

Vous trouverez tout de suite des maçons, couvreurs, charpentiers

au moyen d'une annonce dans le renommé « Indicateur des places » de la « Schweiz. Allgemeine Volks-Zeitung », à Zofingue. Tirage : 91.000. Clôture des annonces : mercredi soir. Prenez garde à l'adresse exacte. 34 On

ON DEMANDE

20 vaches à garde, dès le 22 février, pour une année sur bon domaine, près de Fribourg. S'adr. : Selboz Benoit, Estavayer-le-Lac. 40094

Couvre-pieds

UN GRAND STOCK EST DE NOUVEAU EN VENTE

à des prix exceptionnellement bas

chez Fr. Bopp, ameublements, rue du Tir, 8, Fribourg. — Téléphone 7.63.

J. BARRAS

LOSSY

SCIERIE, COMMERCE DE BOIS

SCIAGES dalle et sapin, pour menuiserie, en toutes épaisseurs. 10077

Bois de construction.

Planches créées et rabotées.

Prix avantageux.

Téléphone N° 32.



MONTE-VINS, breveté tous pays,

« LE BACCHUS »

Propreté. Rapidité Sécurité. — Nombres installations en Suisse. Demandez prospectus et devis gratuits aux inventeurs-construteurs J. DUPENLOUP & Co, rue de l'Évêché, 5, Genève. 1791

Les engrais de Martigny

d'ancienne renommée sont fabriqués dans le pays

Ils sont contrôlés

par les

Etablissements fédéraux de chimie agricole.